

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-neuvième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 18-22 juillet 2017

Questions d'interprétation et d'application

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

Spécimens élevés en captivité et en ranch

ÉTUDE DU COMMERCE DE SPECIMENS D'ANIMAUX SIGNALES
COMME PRODUITS EN CAPTIVITE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté une nouvelle procédure de conformation par la résolution Conf. 17.7, *Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité*. Elle concerne le commerce de spécimens utilisant les codes de source C, D, F ou R selon la définition du paragraphe 3 i) de la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP17), *Permis et certificats*. Le Comité pour les animaux, avec le Comité permanent et en coopération avec le Secrétariat, a un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de cette résolution.
3. Par la Décision 17.105, la Conférence des Parties demande en outre au Comité pour les animaux de préparer, à sa 30^e session, un rapport pour le Comité permanent sur ses observations et recommandations concernant cette première version de la Résolution Conf. 17.7, y compris les suggestions éventuelles d'harmonisation avec les dispositions de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II* et autres possibilités d'atteindre les objectifs de la résolution de la façon la plus efficace et la plus économique.

Résumé de la base de données sur le commerce CITES

4. Selon le paragraphe 2 a) de la Résolution Conf. 17.7 :

Le Secrétariat produit un résumé des informations tirées de la base de données sur le commerce CITES des cinq dernières années, pour les codes de source C, D, F, ou R et entreprend d'analyser ces données pour identifier les combinaisons espèce-pays à examiner, ou nomme des consultants pour ce faire, en suivant les critères ci-dessous :

- i) *important accroissement des volumes du commerce de spécimens déclarés comme produits en captivité (codes de source C, D, F et R);*
- ii) *commerce de nombres importants de spécimens en provenance de pays déclarant les spécimens comme produits en captivité;*
- iii) *changements et fluctuations entre différents codes de source de production en captivité;*
- iv) *contradictions entre les codes de source déclarés par les Parties d'importation et d'exportation de spécimens déclarés produits en captivité;*

- v) application apparemment incorrect des codes de production en captivité comme: 'A' pour une espèce animale ou "D" pour une espèce inscrite à l'Annexe I qui n'ont pas été enregistrées conformément aux dispositions de la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15), Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I;
- vi) commerce par des pays n'appartenant pas à l'aire de répartition de spécimens déclarés comme élevés en captivité sans preuve de l'acquisition légale du cheptel reproducteur (à savoir, sans que des importations aient été signalées);

5. Le Secrétariat a chargé le Centre de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUEP-WCMC), de préparer le résumé et l'analyse. L'analyse est disponible en Annexe au présent document, et le résumé complet des données sur le commerce à partir duquel elle a été réalisée est disponible dans le document d'information AC29 Inf. 3. Le Secrétariat souhaite remercier chaleureusement l'Union européenne, la Suisse et les États-Unis d'Amérique d'avoir fourni les fonds qui ont permis de mener à bien ce travail.

Atelier de consultation

6. Étant donné que c'était la première fois qu'un tel exercice était entrepris et le champ d'interprétation des sous-paragraphes 2 a) i) à vi) de la Résolution Conf. 17.7, le Secrétariat et le PNUE-WCMC ont demandé conseil à un panel de représentants des Parties et de membres du Comité pour les animaux. Cela s'est fait durant un atelier de consultation sur la réglementation du commerce de spécimens CITES élevés en captivité ou en ranch, organisé à Cambridge, Royaume Uni, les 29-30 mars 2017. L'atelier n'a pas proposé de conclusions officielles, mais le contenu des discussions a été pris en compte en totalité par le Secrétariat et le PNUE-WCMC pour la rédaction du résumé et de l'analyse sur le commerce. Le Secrétariat adresse ses sincères remerciements à l'Union européenne pour avoir fourni le soutien financier qui a permis d'organiser cet atelier.

Autre information importantes liées aux préoccupations concernant la reproduction en captivité

7. Paragraphe 2 b) de la Résolution Conf. 17.7 établit que le Secrétariat compile aussi toute autre information qui lui aurait été fournie en lien avec les préoccupations sur la reproduction en captivité, y compris les cas identifiés en application de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II* et informations mentionnées par les Parties ou qui figurent dans les rapports *ad hoc*, y compris sur l'état de conservation global par espèce publié dans la Liste rouge de l'UICN, ou notés comme n'ayant pas été évalués.

8. À cet égard, le Secrétariat attire l'attention du Comité sur les combinaisons espèce-pays suivantes portées à son attention au cours des cinq dernières années :

– Cas identifiés à partir l'Étude du commerce important selon la Résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17) :

Combinaison espèce-pays	Référence
<i>Macaca fascicularis</i> / Cambodge et Viet Nam	Voir le document AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)
<i>Tridacna</i> spp. / Iles Solomon	Voir les documents AC27 WG1 Doc. 1 et SC65 Doc. 26.1
<i>Macaca fascicularis</i> / République démocratique populaire lao (Lao PDR), Cambodge, Viet Nam	Voir les documents AC27 WG1 Doc. 1 et SC67 Doc. 12.1
<i>Psittacus erithacus</i> / République centrafricaine	Voir le document AC27 WG1 Doc. 1
<i>Ptyas mucosus</i> / Lao PDR	Voir les documents AC27 WG1 Doc. 1 et SC67 Doc. 12.1
<i>Python reticulatus</i> / Lao PDR	Voir les documents AC27 WG1 Doc. 1 et SC67 Doc. 12.1
<i>Podocnemis unifilis</i> / Pérou	Voir le document AC27 WG1 Doc. 1
<i>Kinixys homeana</i> / Benin, Togo	Voir le document AC27 WG1 Doc. 1
<i>Amyda cartilaginea</i> / Indonésie	Voir le document SC65 Doc. 26.1
<i>Balearica pavonina</i> / Nigeria	Voir le document AC26 WG7 Doc. 1 (Rev. 1)
<i>Hippocampus kuda</i> / Viet Nam	Voir le document AC26 WG7 Doc. 1 (Rev. 1)

- Cas signalés par les Parties :

Combinaison espèce-pays	Référence
<i>Falco</i> spp. / Serbie	Voir le document SC66 Doc. 41.1
<i>Panthera tigris</i> / Kazakhstan	Voir le document SC66 Doc. 41.1
<i>Conolophus subcristatus</i> and <i>Amblyrhynchus cristatus</i> / Suisse	Voir le document SC66 Doc. 41.1
<i>Neurergus kaiseri</i> / Allemagne	Voir le document SC66 Doc. 41.1
<i>Astrochelys radiata</i> / Espagne	Voir le document SC66 Doc. 41.1
Psittacidae spp / Bahreïn	Voir le document SC65 Doc. 34.1
Primates spp. / Guinée	Voir le document SC65 Doc. 34.1
<i>Agalychnis callidryas</i> / Amérique Centrale	Voir les documents SC62 Doc. 26 et SC66 Doc. 41.1
<i>Macaca</i> spp. / Asie du Sud-Est et de l'Est	Voir les documents SC62 Doc. 26 et SC66 Doc. 41.1
Dendrobatidae spp. / Amérique Centrale	Voir les documents SC62 Doc. 26 et SC66 Doc. 41.1
Reptilia et Amphibia spp. / Kazakhstan et Liban	Voir les documents SC62 Doc. 26 et SC66 Doc. 41.1
Reptilia spp. / Slovénie	Voir les documents SC62 Doc. 26 et SC66 Doc. 41.1
Testudinidae spp. / Zambie	Voir les documents SC62 Doc. 26 et SC66 Doc. 41.1
<i>Testudo horsfieldii</i> / Ukraine	Voir les documents SC62 Doc. 26 et SC66 Doc. 41.1
<i>Geochelone elegans</i> / Jordan, Lebanon, Ukraine, et les Émirats arabes unis	Voir les documents SC62 Doc. 26 et SC66 Doc. 41.1
<i>Rhyticeros plicatus</i> / Iles Solomon	Voir les documents SC62 Doc. 26 et SC66 Doc. 41.1
<i>Caiman crocodilus fuscus</i> / Colombie	Voir les documents SC62 Doc. 26 , SC66 Doc. 41.1 et SC67 Doc. 16
Pythonidae spp. / Lao PDR et Viet Nam	Voir les documents SC62 Doc. 26 , SC66 Doc. 41.1 et SC67 Doc. 12.1
<i>Crocodylus niloticus</i> / Madagascar	Voir les documents SC62 Doc. 25 et SC63 Doc. 13

- Cas figurant dans les rapports *ad hoc*, y compris sur l'état de conservation global par espèce sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, ou notés comme n'ayant pas été évalués :

Le Secrétariat n'a pas disposé de ressources pour entreprendre une étude de la littérature sur les cas des rapports publiés sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Néanmoins, le statut global de conservation des espèces sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN a été pris en compte pour la mise en place des méthodologies pour l'analyse, et les catégories de la Liste rouge sont aussi fournies comme information contextuelle des résultats (Tableaux 3, 4 et 5 de l'analyse en Annexe au présent document et le résumé complet des données du document d'information AC29 Inf.3) afin d'aider le Comité pour la priorisation.

Processus de sélection à la présente session

9. Conformément au paragraphe 2 c) de la Résolution Conf. 17.7, le Comité pour les animaux peut sélectionner un nombre limité de combinaisons espèce-pays à examiner, compte tenu de la biologie des espèces. Le paragraphe concerné ne dit rien du raisonnement à suivre pour le processus de sélection. Néanmoins, le paragraphe 2 e) de la Résolution mentionne la nécessité de "déterminer si les codes de source corrects ont été utilisés, conformément aux résolutions applicables, pour les spécimens déclarés produits en captivité" et au paragraphe 3 g) la nécessité de "déterminer si le commerce est en conformité avec l'Article III et l'Article IV de la Convention, ainsi qu'avec l'Article VII, paragraphes 4 et 5". Le paragraphe 2 e) de la résolution demande au Comité pour les animaux de fournir une brève explication de la sélection. Afin de favoriser la clarté, le Secrétariat suggère que le Comité précise, dans cette explication, pour toute Résolution concernée, les texte et paragraphe de l'Article de la Convention dont il pense qu'il n'ont pas été appliqués.
10. Pour chaque combinaison espèce-pays à étudier, le paragraphe 2 c) de la Résolution demande au Comité pour les animaux de préparer les questions générales ou particulières que le Secrétariat adressera aux Parties concernées. Pour rédiger ces questions, le Comité peut utiliser le document *CITES Orientations pour l'inspection des établissements d'élevage en captivité et d'élevage en ranch* (document d'information AC29 Inf. 1) et en particulier les formulaires de collecte de données et le calculateur de capacité de production que contient cette publication. Concernant la détermination des codes de source corrects, le Comité peut consulter le *Guide d'application des codes de source CITES* (document d'information AC29 Inf. 2).

11. Le paragraphe 2 f) de la Résolution demande au Comité pour les animaux de préciser pour quelles espèces il peut faire appel au Secrétariat pour commander de brèves études de l'information connue concernant la biologie de la reproduction et de l'élevage en captivité et, le cas échéant, sur l'impact du prélèvement dans la nature du cheptel source. Le Comité doit savoir que le nombre possible de commandes de ces études dépendra des fonds externes alors disponibles et, de ce fait, le Secrétariat demande au Comité de présenter la liste de ses demandes par ordre de priorité.
12. Toute question de mesure d'urgence identifiée durant l'examen lors de cette session doit être transmise au Secrétariat et au pays concerné puis transmise au Comité permanent.

Étapes à venir après cette session

13. Suite aux décisions de la présente session décrites aux paragraphes 9 à 12 du présent document, le Secrétariat informe, dans les 30 jours (c.-à-d. avant le 21 août 2017), le ou les pays concernés du fait que l'espèce produite en captivité dans leur pays a été sélectionnée pour l'étude, en fournissant un résumé du processus d'examen et en expliquant les raisons de cette sélection données par le Comité pour les animaux, et leur transmet les questions du Comité.
14. Lors de sa 30^e session, le Comité examinera les réponses aux questions envoyées par les pays, les études commandées par le Secrétariat comme indiqué au paragraphe 11 du présent document et toute autre information pertinente, afin de déterminer si le commerce en question est en conformité avec l'Article III et l'Article IV de la Convention, ainsi qu'avec l'Article VII, paragraphes 4 et 5.

Étude de l'application de la Résolution Conf. 17.7

15. Comme indiqué au paragraphe 3 du présent document, la Conférence des Parties a demandé au Comité pour les animaux de préparer un rapport sur ses observations et recommandations concernant cette première version de la Résolution Conf. 17.7, y compris les suggestions éventuelles d'harmonisation avec les dispositions de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II* et autres possibilités d'atteindre les objectifs de la résolution de la façon la plus efficace et la plus économique, pour transmission au Comité permanent. Ce rapport doit être préparé lors de la 30^e session du Comité pour les animaux, mais le Secrétariat recommande au Comité de noter les observations qui pourraient servir pour ledit rapport, dans le cadre du travail fourni intersessions.

Recommandations

16. En tenant compte des informations mentionnées aux paragraphes 7 et 8 du présent document, le Comité pour les animaux :
 - a) sélectionne un nombre limité de combinaisons espèce-pays pour étude conformément au paragraphe 9 du présent document;
 - b) prépare une brève explication des raisons de chaque sélection;
 - c) prépare des questions générales ou particulières à l'intention des pays sélectionnés pour l'étude;
 - d) détermine pour quelles espèces il doit faire une demande de brève étude sur la biologie de la reproduction et de l'élevage en captivité et, le cas échéant, sur l'impact du prélèvement dans la nature du cheptel comme indiqué au paragraphe 10 du présent document; et
 - e) identifie toute mesure d'urgence nécessitant l'attention du Secrétariat, du pays concerné et du Comité permanent.

PNUE-WCMC **rapport technique**

Sélection d'espèces pour l'Étude du commerce de spécimens d'animaux déclarés élevés en captivité après la CoP17

Projet CITES n° A-498

Sélection d'espèces pour inclusion dans l'Étude du commerce de spécimens d'animaux déclarés élevés en captivité après la CoP17

Préparé pour
Le Secrétariat CITES

Publication
Mai 2017

Citation
PNUE-WCMC. 2017. Sélection d'espèces pour inclusion dans l'Étude du commerce de spécimens d'animaux déclarés élevés en captivité après la CoP17. PNUE-WCMC, Cambridge.

Copyright
Secrétariat CITES, 2017

Le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) est le centre spécialisé dans l'évaluation de la biodiversité du programme des Nations Unies pour l'environnement, principale organisation mondiale intergouvernementale pour l'environnement. Le Centre œuvre depuis plus de 30 ans, associant recherche scientifique et conseils pratiques.

Cette publication peut faire l'objet de reproduction à des fins pédagogiques ou sans but lucratif, sans autorisation préalable, à condition d'en citer la source. La réutilisation de tout élément est soumise à l'autorisation des détenteurs des droits d'auteur. Cette publication ne saurait être revendue ou utilisée à d'autres fins commerciales sans autorisation écrite préalable de l'ONU-Environnement. Les demandes, accompagnées d'une déclaration d'intention et précisant l'étendue de la reproduction, doivent être envoyées au Directeur, UNEP-WCMC, 219 Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, UK.

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement l'opinion ou les politiques de l'ONU-Environnement, ni des organisations ou rédacteurs y ayant contribué. Les mentions utilisées et la présentation de ce rapport ne sauraient être interprétés comme l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'ONU-Environnement ni des organisations, rédacteurs ou éditeurs y ayant contribué, quant au statut juridique de tout pays, territoires, zones urbaines ou leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites ou à la désignation de leurs noms, frontières ou limites. La mention d'une entreprise ou d'un produit commercial dans cette publication n'implique aucunement l'approbation de l'ONU-Environnement.



**PNUE World Conservation Monitoring Centre
(PNUE-WCMC)**
219 Huntingdon Road,
Cambridge CB3 0DL, UK
Tel: +44 1223 277314
www.unep-wcmc.org

UN Environment promotes environmentally sound practices globally and in its own activities. Printing on paper from environmentally sustainable forests and recycled fibre is encouraged.

Sommaire

1. Aperçu	Error! Bookmark not defined.	1
2. Analyse		2
2.1 Introduction et champ		2
2.2 Méthodologie		4
2.3 Résultats de la sélection d'espèces		9
2.3.1. Critères i), ii) et iii)		10
2.3.2. Critères iv) et v).		25
2.3.3. Critère vi) seulement		28
3. Résumé du commerce.....		32

1. Aperçu

Pour appuyer la mise en œuvre du paragraphe 2 a) i) à iv) de la Résolution Conf. 17.7, le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) a fourni deux résumés de résultats du commerce de spécimens d'animaux déclarés élevés en captivité (l'analyse et le résumé) qui aideront le Comité pour les animaux dans son travail de sélection d'un nombre limité de combinaisons espèce/pays potentiellement préoccupantes, pour inclusion dans l'Étude du commerce de spécimens animaux déclarés élevés en captivité après la CoP17.

Les six critères de sélection définis au paragraphe 2 a) de la Résolution Conf. 17.7 forment la base de l'analyse ; les voici, avec les abréviations correspondantes utilisées dans le présent rapport :

- i) accroissement important du commerce de spécimens déclarés produits en captivité (codes source C, D, F et R) ("**accroissement important**");
- ii) commerce en nombres importants de spécimens déclarés produits en captivité ("**nombres importants**");
- iii) changements et fluctuations entre différents codes de source de production en captivité ("**changements codes de source**");
- iv) contradictions entre codes de source déclarés par les Parties d'exportation et d'importation pour les spécimens déclarés produits en captivité ("**contradictions déclarations**");
- v) application apparemment incorrecte des codes de production en captivité comme : 'A' pour espèce animale ou 'D' pour espèce inscrite à l'Annexe I qui n'ont pas été enregistrées conformément aux dispositions de la Résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15) *Enregistrement des établissement élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I* ("**application incorrecte des codes de source**") ; et
- vi) commerce, par des pays n'appartenant pas à l'aire de répartition, de spécimens déclarés élevés en captivité sans preuve de l'acquisition légale du cheptel reproducteur (à savoir, sans que des importations aient été signalées) ("**pas d'acquisition légale**").

Les deux résumés destinés à soutenir la sélection des combinaisons espèce-pays sont :

1. Une **analyse** appliquant les six critères de sélection ci-dessus au commerce de spécimens élevés en captivité et en ranch pour 2011-2015 (sources C, D, F et R) (voir Section 2 pour les données et méthodes utilisées, et les résultats détaillés); et
2. Un **résumé de la Base de données sur le commerce CITES des statistiques du rapport annuel** du commerce de spécimens élevés en captivité et en ranch pour 2011-2015, codes de source C, D, F et R (voir Section 3 pour plus de précisions et AC29 Inf. 3 pour le résumé sous Excel). Ce résumé donne la possibilité aux Parties d'examiner les niveaux de commerce de toute espèce déclarée élevée en captivité ces dernières années, y compris les taxons ne répondant pas aux critères de sélection de l'analyse ci-dessus.

Au total **160 espèces** et **227 combinaison espèce/pays** remplissaient au moins l'un des six critères du paragraphe 2 a) de la Résolution Conf. 17.7 à partir des méthodologies présentées. Les résultats de l'analyse sont consultables aux tableaux 3-5.

2. Analyse

2.1 Introduction et champ

À partir des critères mentionnés au paragraphe 2 a) de la Résolution Conf. 17.7, la méthodologie de l'analyse a été conçue par le PNUE-WCMC avec les conseils du Secrétariat et en tenant compte des orientations fournies par les représentants régionaux du Comité pour les animaux et d'autres Parties concernées, lors d'un atelier de consultation co-animé par le Secrétariat CITES et le PNUE-WCMC à Cambridge, Royaume Uni (mars 2017), ci-après nommé 'atelier'. Au cours de cet atelier, les discussions se sont focalisées sur la meilleure façon de traduire les critères de la Résolution en une série de filtres appliqués aux données sur le commerce afin de sélectionner un nombre raisonnable de combinaisons espèce/pays nécessitant l'examen par le Comité pour les animaux (voir Méthodes plus bas). Le champ des critères, en termes de données incluses (par ex. Annexes, années des données du commerce, sources, objectifs, répondant, etc.), a aussi été traité lors de l'atelier.

Données incluses

Des précisions sur les données utilisées (par ex. années, Annexe, type de donnée du commerce, etc.) dans le processus de sélection pour chaque critère sont fournies par le Tableau 1. Si chaque critère se concentre sur le commerce de spécimens élevés en captivité (codes de source C, D, F et R), les spécimens prélevés dans la nature (codes W, U et commerce déclaré sans source indiquée) sont aussi pris en compte dans le contexte du critère iii) concernant les changements de codes de source et le critère vi) concernant les contradictions dans les déclarations.

Les données sont extraites de la Base de données CITES (trade.cites.org) au 20 avril 2017.

Tableau 1. Données incluses pour les critères du paragraphe 2 a) de la Rés. Conf. 17.7.

	Critères i), ii) et iii)	Critères iv) et v)	Critère vi)
Type de rapport base de données CITES sur le commerce	Commerce direct seulement (réexportations exclues) Rapport selon le critère : <ul style="list-style-type: none"> • Critère i) & ii): Total exportations¹ • Critère iii): Données fournies par l'exportateur seulement 	Commerce direct seulement (réexportations exclues) Rapport selon le critère : <ul style="list-style-type: none"> • Critère iv): Données fournies par l'exportateur et l'importateur ; • Critère v): Données fournies par l'exportateur seulement 	Commerce direct et indirect <u>dans</u> le pays visé, mais combinaisons espèce/pays sélectionnées sur la base du commerce direct <u>depuis</u> le pays visé. Total exportations analysées pour le critère vi)
Annexe	Annexes I & II	Annexe I seulement ²	Annexe I & II
Années	2011-2015 fournies dans le récapitulatif <i>[Données de 2008-2015 utilisées pour le processus d'analyse/sélection]</i>		
Codes de source³	Critère i) – iv) & vi): C, D, F, R Critère v): D seulement <i>[Pour les critères iii) et vi), commerce de spécimens prélevés dans la nature (W= sauvage, U = inconnu, et aucune source déclarée) a aussi été utilisé pour l'analyse afin d'évaluer les changements ou différences de signalement entre origine sauvage et élevé en captivité.]</i>		
Codes de fins³	Toutes fins		
Termes inclus	<i>Termes sélectionnés⁴:</i> fanon, corps, os, carapaces, sculpture, caviar, tissu, œuf, œuf (vivant), aileron, bile et vésicule biliaire, corne et morceau de corne, morceau d'ivoire, ivoire sculpté, vivant, viande, musc, nappe, corail brut, écaille, coquille, morceau de peau, peau, squelette, crâne, dent, trophée et défense.	Vivant uniquement <u>dans</u> le pays visé, mais sélectionné sur la base du commerce à l'export pour tout terme sélectionné indiqué pour les critères i) à v)	
Unités de mesure	Nombre (unité = blanc) <i>[Les autres unités de mesure (par ex. kilogrammes, mètres, etc.) ont été exclues]</i>		

¹ Total exportations: après comparaison des quantités déclarées par l'exportateur et l'importateur, la plus grande quantité a été retenue pour l'analyse

² Sachant que les Parties ne communiquent pas systématiquement les importations d'espèces inscrites à l'Annexe II (du fait des incohérences importateur-exportateur pour le critère iv), et que le critère v) concerne l'utilisation du code de source D (applicable seulement aux spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I).

³ Liste et description complètes des codes de source et des fins précisées par la Rés. Conf. 12.3 (Rev. CoP17).

⁴ Notez que lorsque l'on applique les critères individuels, l'analyse se fait sur les valeurs combinées pour tous les termes mentionnés ci-dessus, mais que les quantités pour chaque terme de commerce individuel a été inclus dans les présentations pour fournir une aperçu plus complet du commerce. Une liste complète des "termes" (c.-à-d. descriptions de spécimens commercialisés) est disponible dans le Guide d'utilisation de la base de données sur le commerce CITES, à : https://trade.cites.org/cites_trade_guidelines/en-CITES_Trade_Database_Guide.pdf

2.2 Méthodologie

Pour établir une liste de combinaisons espèce/pays pour examen par le Comité pour les animaux, les données du commerce CITES ont été filtrées par une série de critères afin d'extraire les espèces dont le commerce montre des tendances remarquables selon le paragraphe 2 a) de la Rés. Conf. 17.7. La méthodologie appliquée pour la sélection des combinaisons espèce/pays pour chacun des six critères est décrite en détail plus bas (Tableau 2).

S'agissant d'établir les méthodologies applicables à chaque critère, les points clés pris en compte lors de l'atelier et ensuite par le PNUE-WCMC lors du test de ces méthodes sur les données du commerce, étaient : champ des données incluses (comme décrit plus haut), définition de l'information contextuelle la plus pertinente à inclure pour nourrir les discussions du Comité pour les animaux ; définition de seuils afin de sélectionner un nombre raisonnable d'espèces pour examen ; et importance de la mention du statut mondial de la menace de l'espèce (selon l'UICN) pour certains critères, entre autres. Ces éléments ont été pris en compte pour déterminer les données incluses et les méthodes appliquées.

En raison de recouvrements de combinaisons espèce/pays sélectionnées selon plusieurs critères, certains critères ont été associés dans la présentation des résultats de l'analyse pour simplifier les tableaux produits. Pour éviter la compilation d'un tableau pour chacun des six critères, ceux-ci ont été associés dans la mesure du possible en vue de faciliter le travail du Comité pour les animaux. Les critères considérés par l'atelier comme les plus pertinents pour la conservation des espèces sont les critères i), ii), iii), et vi). Les données requises pour ces critères étant similaires, les combinaisons espèce/pays répondant aux critères i), ii) et iii) sont présentées ensemble, pour plus de clarté ; de plus lorsque ces combinaisons espèce/pays répondent aussi au critère vi, cela est précisé. Les combinaisons espèce/pays répondant aux critères iv) et v), tout deux liés à des questions de déclaration et visant les espèces inscrites à l'Annexe I, sont aussi associées. 'Acquisition légale' concerne la conservation de l'espèce dans les États de l'aire de répartition, mais également la conformité. Un grand nombre de combinaisons espèce/pays répondent au critère vi) seulement, elles sont donc présentées à part.

Tableau 2. Aperçu des méthodes de sélection de combinaisons espèce/pays candidates à l'examen à partir des six critères définis au paragraphe 2 a) de la Rés. Conf. 17.7.

Critère	But	Méthodes	Illustration / Remarques
Critère i) Accroissement important	Détecter une augmentation significative du commerce au cours des dernières années avec données presque complètes.	<p>Les données du commerce sur l'année la plus récente ont été comparées à la moyenne des niveaux de commerce des cinq années précédentes, afin d'identifier les tendances éventuelles à la hausse des volumes du commerce de spécimens élevés en captivité des combinaisons espèce/pays. Les combinaisons espèce/pays satisfaisaient ce critère si :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le volume total d'exportations directe selon les données annuelles les plus récentes (2015) étaient 4 fois plus important que la moyenne des cinq années précédentes (2010-2014) ; et Seuil : La moyenne du commerce annuel des cinq dernières années (2011-2015) était >200 (ou >50 si l'espèce est classée CR, EN par l'UICN, ou endémique selon <i>Species+</i>). Un seuil minimum était nécessaire pour avoir un résultat gérable. <p><i>Cette méthodologie est en phase avec le critère "accroissement important" de l'Étude du commerce important, bien qu'ici, la sélection concerne la combinaison espèce/pays.</i></p>	
Critère ii) Nombres importants	Détecter les espèces élevées en captivités objet de volumes importants d'exportation.	<p>Pour identifier les espèces représentatives commercialisées en volumes importants parmi les groupes taxonomiques, on a sélectionné les combinaisons espèce/pays les plus commercialisées dans chaque ordre. Les combinaisons espèce/pays satisfaisaient ce critère si :</p> <ul style="list-style-type: none"> La moyenne du commerce annuel (total exportations) des cinq dernières années était >50 (ou >12,5 si l'espèce est considérée CR, EN ou endémique) ; et Seuil : Elles figurent parmi les 5% des premières combinaisons espèce/pays commercialisées de l'ordre durant les cinq dernières années ou 1% (après ajustement pour les espèces menacées) si le nombre de combinaisons espèce/pays de l'ordre était >200. Pour les espèces menacées à l'échelle mondiale, une approche plus prudente a été choisie, le volume de commerce moyen pour ces espèces⁵ étant d'abord multiplié par 10 avant que les seuils de 5% ou 1% soient appliqués. <p>L'inclusion de 5% seulement du commerce par ordre d'espèce et un seuil minimum pour le commerce étaient nécessaires pour un résultat gérable.</p> <p><i>Cette méthodologie est en phase avec le critère "volume élevé" de l'Étude du commerce important, bien qu'ici, la sélection concerne la combinaison espèce/pays.</i></p>	<p>Cf. Encadré 1 pour plus de précision</p>

⁵ Classées sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées : CR (en danger critique), EN (en danger), et VU (vulnérable). Pour ce critère, les espèces considérées NT (quasi menacée) et DD données insuffisantes ont aussi été incluses.

Critère	But	Méthodes	Illustration / Remarques
Critère iii) Changements codes source	Repérer les changements notables de codes de source au fil du temps dans les déclarations des pays d'exportation.	<p>Les volumes du commerce de codes de source différents ont été comparés pour repérer les cas de changement important du code de source déclaré au fil du temps. Cette méthodologie vise surtout les passages de : « prélevé dans la nature » à « élevé en captivité », comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sauvage (W, U, source inconnue) → élevés en captivité/ranch (C, D, F, R associés) • Élevés en ranch → élevés en captivité (C, D, F associés). <p>Les combinaisons espèce/pays satisfaisaient ce critère si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le commerce déclaré par l'exportateur pour un code de source ou une série de codes de source sur l'une des années (2013-2015) a plus que doublé par rapport à la moyenne des cinq années précédentes; • Il y a eu parallèlement une baisse du commerce pour une autre série de codes de sources pour la même année; et • <u>Seuil</u> : Moyenne du commerce annuel des cinq dernières années pour les deux séries de codes de source >50 (ou >12,5 si l'espèce est classée CR, EN ou endémique). <p>L'inclusion d'un seuil minimum pour le commerce était nécessaire pour fournir un résultat gérable au Comité pour les animaux.</p>	
Critère iv) Incohérences déclarations	Identifier les principales contradictions dans les codes de source entre pays d'exportation et d'importation.	<p>Les volumes du commerce déclarés par les importateurs et les exportateurs pour les espèces inscrites à l'Annexe I de codes de source différents, ont été comparés pour identifier les cas où les volumes sont similaires (<25% de différence), mais les codes de source différaient entre les Parties déclarantes (exportatrices / importatrices) pour une même espèce. Les combinaisons espèce/pays satisfaisaient ce critère si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sommes du commerce total déclaré par l'exportateur et par l'importateur pour les trois années (2013-2015) montraient une différence <25% (pour les codes de source sauvage et élevés en captivité associés); • Le commerce pour l'un des codes de sources montrait une différence >10% entre exportateur et importateur pour les trois mêmes années; • Il y avait une différence correspondante >10% dans une autre série de codes de source entre importateur et exportateur; et • <u>Seuil</u> : Somme du commerce au cours des trois dernières années pour les deux séries de codes de source >20. <p>Contradictions dans les déclarations vérifiées entre les paires de codes de source suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sauvage (W, U, source inconnue), élevés en captivité/ranch (C, D, F, R associés) • Élevé en ranch (R) et en captivité (C, D, F associés). 	<p>Sur ce graphique, les volumes totaux sont similaires, mais les importateurs ont déclaré les spécimens élevés en ranch, tandis que les exportateurs les ont déclarés élevés en captivité.</p> <p>Note: Certaines incohérences peuvent relever de décalages dans la déclaration (par ex. commerce effectif ou permis délivrés); ou "fin d'année" (commerce</p>

Critère	But	Méthodes	Illustration / Remarques
		<p><i>Les cas où importateurs et/ou exportateurs n'avaient pas remis leur rapport annuel certaines années ont été exclus pour éviter les faux positifs. Pour la présentation des résultats, seules les données du commerce pour 2011-2015 sont incluses.</i></p>	<p>déclaré par l'exportateur une année donnée et par l'importateur l'année suivante).</p>
<p>Critère v) Application incorrecte des codes de source</p>	<p>Détecter les éventuelles applications incorrectes des codes par les pays d'exportation (par ex. 'D' sans établissement enregistré).</p>	<p>Les combinaisons espèce/pays satisfaisaient ce critère si le commerce direct était déclaré comme code de source 'D' dans les trois années les plus récentes (2013-2015) pour les espèces inscrites à l'Annexe I sans établissement enregistré sur le registre actuel de la CITES dans le pays d'exportation. Pas de seuil appliqué pour ce critère.</p> <p>Pour ce critère, le commerce déclaré par l'exportateur [Annexe I / source D] a été vérifié en croisant l'information avec la liste des établissements d'élevage CITES, téléchargée sur le site internet de la CITES⁶: www.cites.org/eng/common/reg/cb/summary.html</p>	<p>Concernant la première partie de ce critère, comme indiqué dans la Résolution (concernant la déclaration incorrecte du code de source 'A' pour des animaux), il n'est pas possible d'entreprendre une analyse informative sur le commerce déclaré à propos d'animaux avec le code de source 'A' dans la base de données pour le commerce CITES. Les rapports annuels CITES sont vérifiés par le PNUE-WCMC avant leur enregistrement dans la base de données et les codes non compatibles terme-taxon, comme 'A' pour des animaux, sont remplacés par le code source 'C' dans le cadre de la procédure d'assurance qualité. En général, ce type de divergence ne se produit pas souvent.</p>
<p>Critère vi) Acquisition légale</p>	<p>Détecter les cas où il pourrait y avoir une préoccupation quant à la légalité de l'acquisition du cheptel souche.</p>	<p>Lorsque des volumes importants d'espèces étaient exportées d'États n'appartenant pas à l'aire de répartition, on recherchait dans les données sur le commerce CITES la trace d'un cheptel source ayant été importé directement ou indirectement dans ce pays/territoire depuis un pays de l'aire de répartition.</p> <p>Les combinaisons espèce/pays satisfaisaient ce critère si les exportations d'un pays n'appartenant pas à l'aire de répartition déclarées durant les trois dernières années dépassaient le seuil de 1000 unités (calculé sur les exportations totales) et si :</p> <p>(a) Il n'y avait pas trace d'<u>importation de spécimens vivants</u> (quelle que soit la source) dans le pays depuis l'un des pays de l'aire de répartition de l'espèce depuis 1975; et</p> <p>Aucune trace d'importation indirecte d'un pays n'appartenant pas à l'aire de répartition (cela concerne les importations dans l'UE28 comme entité économique régionale intégrée) depuis 1975; ou</p> <p>(b) S'il y avait eu <u>importation de spécimens vivants</u> de l'un des pays de l'aire, elle était postérieure à la première exportation du pays n'appartenant pas à l'aire de répartition.</p>	<p>Il est important de noter que ce critère se fonde seulement sur la base de données CITES, et il existe maintes raisons expliquant l'absence de traces de l'importation d'origine dans la base de données CITES (voir Section 2.3.3, p. 27 pour plus de précisions).</p>

⁶ Seule la liste actuelle des établissements d'élevage enregistrés par la CITES est disponible sur le site de la CITES. Cela ne tient pas compte des anciennes listes d'établissements qui ont été présents sur le registre CITES, mais ont ensuite été retirés de la liste.

Encadré 1. Détermination des espèces répondant au critère ii) (nombres importants)

Pour illustrer le critère ii) (nombres importants), nous avons examiné une commande échantillon avec 11 combinaisons espèce/pays déclarées (voir tableau ci-dessous). La sélection de 5% des premières revient, dans cet exemple, à la sélection d'une combinaison espèce/pays.

En l'absence d'espèces menacée au niveau mondial, la combinaison espèce/pays F correspondrait à ce critère, car la moyenne du volume de commerce (2011-2015) était la plus élevée (700). Néanmoins, comme C et J sont des espèces menacées au niveau mondial, la moyenne des volumes de commerce pour ces combinaisons espèce/pays sont pondérées en multipliant le volume par 10. La combinaison espèce/pays avec le volume de commerce le plus important après ajustement serait alors C (en gris ci-dessous), sélectionné comme répondant au critère ii).

Combinaison espèce/pays	Moyenne volume commerce 2011-2015	Menacé niveau mondial (CR, EN, VU, NT or DD)	Moyenne volume commerce pondérée 2011-2015	Critère respecté
A	100	Non	100	
B	200	Non	200	
C (EN)	80	Oui	800	Nb. importants
D	250	Non	250	
E	600	Non	600	
F	700	Non	700	
G	100	Non	100	
H	350	Non	350	
I	400	Non	400	
J (CR)	50	Oui	500	
K	650	Non	650	

2.3 Résultats de la sélection d'espèces

Au total, **160 espèces** et **227 combinaisons espèce/pays** remplissaient au moins l'un des six critères du paragraphe 2 a) de la Résolution Conf. 17.7 à partir des méthodologies présentées. Le cas échéant, les critères nécessitant les mêmes données ont été associées afin de limiter le nombre de tableaux et faciliter la prise de décision en montrant les cas satisfaisant plusieurs critères.

Les tableaux 3-5 précisent quelles combinaisons espèce/pays satisfont chaque critère :

- **le tableau 3** concerne les combinaisons espèce/pays satisfaisant les critères i), ii) et iii), et précise si l'espèce satisfait aussi le critère vi) (p. 10).
- **le tableau 4** concerne les combinaisons espèce/pays satisfaisant les critères iv) et v) (p. 24).
- **le tableau 5** concerne les combinaisons espèce/pays satisfaisant seulement le critère vi) (p. 26).

Pour aider le Comité pour les animaux CITES dans le choix des espèces, l'information contextuelle est fournie dans chaque tableau, comme suit :

- **critère satisfait** : i) = "accroissement important", ii) = "nombre important", iii) = "changement code source", iv) = "contradictions déclarations", v) = "code de source incorrect" et vi) = "pas d'acquisition légale";
- **Pourcentage du commerce** déclaré au cours des cinq années pour chaque code de source élevé en captivité (C, D, F, R), fondé sur le total des exportations pour les tableaux 3 et 5, et le commerce déclaré par l'exportateur pour le tableau 4;
- **Statut de conservation** de l'espèce au niveau mondial, s'il est évalué, sur la Liste rouge des espèces menacées publiée par l'UICN⁷;
- L'espèce est-elle considérée **endémique**, selon les registres de distribution de *Species+*⁸ ?
- Le pays d'exportation est-il un **pays de l'aire de répartition** pour l'espèce ("autochtone") d'après les registres de distribution de *Species+*, ou pas ("non autochtone") ?
- S'il ne s'agit pas d'un pays de l'aire de répartition, le pays est-il défini comme **pays voisin**⁹, selon les registres de distribution de *Species+* ?
- Mention d'espèces en l'**absence de toute trace de la moindre exportation depuis un pays de l'aire de répartition** (concerne uniquement les exportations d'un pays n'appartenant pas à l'aire de répartition)¹⁰;
- **Année de la première inscription** aux Annexes CITES;
- Toute année pour laquelle un **quota** a été en place entre 2011-2017¹¹; et
- Existence d'une **recommandation de suspension du commerce** par le Comité permanent en cours.

⁷ www.iucnredlist.org Données téléchargées le 3 avril 2017.

⁸ *Species+* est une base de données entretenue par le PNUE-WCMC, accessible à speciesplus.net.

⁹ Selon la définition de mledoze (2017). Pays du monde en JSON, CSV et XML et Yaml. <https://mledoze.github.io/countries/> [consulté le 21/03/2017].

¹⁰ À partir de la base de données CITES seulement.

¹¹ Toutes les précisions sur les quotas à l'Annexe B.

2.3.1. Critères i), ii) et iii)

Le tableau 3 concerne les combinaisons espèce/pays satisfaisant les critères i), ii) et iii). Ces critères sont :

- i) accroissement important du commerce de spécimens déclarés produits en captivité (codes de source C, D, F et R) (“**accroissement important**”);
- ii) commerce en grands nombres de spécimens déclarés produits en captivité (“**nombres important**”);
- iii) changements et fluctuations des différents codes de source de spécimens produits en captivité (“**changements codes source**”);

Étant donné les similarités des données requises, les résultats pour les critères i) “accroissement important”, ii) “nombres importants” et iii) “changements codes source” ont été associés. Le cas échéant, si les combinaisons espèce/pays satisfont aussi le critère vi (acquisition légale), cela est indiqué dans le tableau. Lorsque plusieurs critères sont satisfaits, les résultats sont en gras.

Au total, 118 espèces et 157 combinaisons espèces/pays ont satisfaisait au moins l’un de ces trois critères et sont présents dans le tableau 3.

Clés de lecture

Exportateur : voir Annexe A pour les codes ISO et les noms de pays et territoires

Terme : voir Annexe B pour les codes et descriptions

Liste rouge de l’UICN : NE = Non évalué, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique, EW = Éteinte à l’état sauvage.

Critères satisfaits : les combinaisons espèce/pays satisfaisant plusieurs critères sont en gras.

vi_pas d’acquisition légale^(a) = aucune trace d’importations dans le pays exportateur visé, vi_pas d’acquisition légale^(b) = première année d’importation déclarée après la première année d’exportation du pays exportateur visé, * = absence de trace d’exportations de l’un ou de plusieurs pays de l’aire de répartition

Balise exportateur de distribution : † = pays voisin d’un pays de l’aire de répartition

% commerce par source : C = élevage en captivité, D = élevage en captivité d’espèces inscrites à l’Annexe I dans un établissement enregistré, F = reproduit en captivité, R = élevé en ranch.

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Tableau 3: Combinaisons espèces/pays satisfaisants les critères i), ii) ou iii) à partir du commerce direct de spécimens élevés en captivité (C, D, F, et R), et précisant si le critère vi) était aussi satisfait. Les quantités sont les exportations brutes, arrondies à la plus proche décimale, le cas échéant. Données extraites de la Base de données du commerce CITES le 20 avril 2017. Voir clés de lecture p. 10.

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
Mammals																
Artiodactyla																
Bovidae	<i>Kobus leche</i> (II)	ZA	BOD	1	1	2	4	0	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013)	LC		introduced	1975			C(0.3%); F(97%); R(2.7%)
			HOR	12	0	0	7									
			LIV	0	0	0	50	689								
			SKP	5	1	10	2	1								
			SKI	13	119	4	7	8								
			SKU	18	12	2	3	19								
			TEE	0	1	0	0	0								
	TRO	129	324	397	654	477										
Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i> (II)	MW	TEE	0	0	2303	0	0	1 met: ii) significant number	VU		native	1976			R(100%)
Carnivora																
Canidae	<i>Vulpes zerda</i> (II)	SD	LIV	45	162	477	634	236	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2014)	LC		native	1976			C(100%)
Felidae	<i>Panthera leo</i> (II)	ZA	BOD	18	129	54	16	620	1 met: ii) significant number	VU		native	1976			C(99.2%); F(0.7%)
			BON	2108	14	713	42	122								
			CAR	0	0	1	13	0								
			LIV	181	260	159	161	138								
			SKE	498	110	764	1155	477								
			SKI	38	13	17	14	52								
			SKU	27	32	28	78	74								
	TEE	4	0	90	9	4										
	TRO	751	793	760	1056	1139										
Primates																
Cebidae	<i>Callithrix jacchus</i> (II)	ZA	BOD	0	2	4	2	0	2 met: ii) significant number; vi) no legal acquisition ^(b)	LC	✓	non-native	1977			C(93.2%); F(6.8%)
			BON	0	0	0	0	1								
			LIV	809	1746	748	911	442								
			SKI	0	3	2	0	0								

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
			SKU	4	3	7	5	5								
			TRO	3	0	7	0	3								
Cercopithecidae	<i>Macaca fascicularis</i> (II)	CN	BON	140	172	1032	0	32	1 met: ii) significant number	LC		non-native†	1977			C(99.7%); F(0.3%)
			LIV	15210	12580	15025	25122	19306								
			SKU	0	51	700	0	0								
Proboscidea																
Elephantidae	<i>Loxodonta africana</i> (I/II)	ZA	BOD	0	1	0	0	0	1 met: ii) significant number	VU		native	1976	2011-17		C(0.4%); R(99.6%)
			LIV	0	2	2	0	0								
			SKP	0	0	966	0	0								
Rodentia																
Chinchillidae	<i>Chinchilla lanigera</i> (I)	BO	SKI	0	0	0	300	0	2 met: ii) significant number; vi) no legal acquisition ^{(a)*}	EN		non-native†	1977			C(100%)
Birds																
Anseriformes																
Anatidae	<i>Cygnus melancoryphus</i> (II)	NL	LIV	465	331	175	150	77	1 met: ii) significant number	LC		non-native	1975			C(100%)
Ciconiiformes																
Phoenicopteridae	<i>Phoenicopiterus ruber</i> (II)	CU	LIV	686	1102	493	0	0	1 met: ii) significant number	LC		native	1976			R(100%)
Columbiformes																
Columbidae	<i>Gallicolumba luzonica</i> (II)	BE	LIV	6	65	30	0	6	1 met: ii) significant number	NT	✓	non-native	1975			C(100%)
Falconiformes																
Falconidae	<i>Falco cherrug</i> (II)	DE	BOD	0	4	1	1	2	1 met: ii) significant number	EN		native	1975			C(77.7%); D(22.3%)
			LIV	155	193	108	155	159								
			TRO	0	0	0	0	3								
		RU	LIV	217	180	268	163	189	1 met: ii) significant number			native		2011-17	✓	C(95.5%); F(4.5%)
Galliformes																
Phasianidae	<i>Pavo muticus</i> (II)	ID	LIV	0	4	4	37	88	1 met: ii) significant number	EN		native	1977			C(100%)
Gruiformes																
Otididae	<i>Chlamydotis macqueenii</i> (I)	AE	BOD	0	0	0	0	2	2 met: ii) significant number; iii) source	VU		native	1975			C(35.8%); F(64.2%)
			LIV	290	3067	4633	7105	5732								
			TRO	0	0	0	1	0								

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
									shift (W-CDFR 2013)							
		KZ	LIV	0	0	200	0	1005	1 met: i) significant increase			native				C(100%)
Passeriformes																
Estrildidae	<i>Lonchura oryzivora</i> (II)	CU	LIV	11500	10900	10700	11700	3900	2 met: ii) significant number; vi) no legal acquisition^(a)	VU		non-native	1997			C(100%)
Psittaciformes																
Cacatuidae	<i>Cacatua alba</i> (II)	ID	LIV	30	20	0	85	175	1 met: i) significant increase	EN	✓	native	1981			C(100%)
Psittacidae	<i>Agapornis fischeri</i> (II)	IT	LIV	353	210	954	0	1240	2 met: ii) significant number; iii) source shift (W-CDFR 2014)	NT		non-native†	1976			C(100%)
		NL	LIV	6413	32398	20334	2206	3899	1 met: i) significant increase			non-native				C(100%)
		PH	LIV	3370	10452	28953	30238	226	1 met: ii) significant number			non-native				C(99.8%); F(0.2%)
		UZ	LIV	215	723	2197	544	3490	2 met: ii) significant number; vi) no legal acquisition^(a)			non-native				C(100%)
		ZA	LIV	3519	7931	33545	66310	2080	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^(a)			non-native				C(100%)
	<i>Agapornis personatus</i> (II)	ID	LIV	0	0	0	80	560	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^{(a)*}	LC	✓	non-native	1976			C(100%)
		UZ	LIV	75	302	799	0	2900	1 met: i) significant increase			non-native				C(100%)
		ZA	LIV	9826	10590	19855	26180	95082	2 met: i) significant increase; ii) significant number			non-native				C(100%)
	<i>Agapornis taranta</i> (II)	BE	LIV	75	151	186	240	532	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^{(a)*}	LC		non-native	1976			C(100%)
	<i>Amazona aestiva</i> (II)	AR	LIV	771	1014	726	200	1144	1 met: iii) source shift (R-CDF 2013)	LC		native	1976			C(67.6%); R(32.4%)

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
Psittacidae cont	<i>Amazona farinosa</i> (II)	ZA	LIV	111	107	128	141	542	1 met: i) significant increase	NT		non-native	1976			C(100%)
	<i>Cyanoramphus novaezelandiae</i> (I)	UZ	LIV	0	16	98	236	1896	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^(a)	NT		non-native	1975			C(100%)
	<i>Myiopsitta monachus</i> (II)	BE	LIV	157	141	166	286	1115	1 met: i) significant increase	LC		non-native	1976			C(100%)
		CZ	LIV	18	155	34	355	726	1 met: i) significant increase			non-native† ^(intro)				C(100%)
	<i>Platycercus eximius</i> (II)	UZ	LIV	10	299	251	193	766	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^(a)	LC	✓	non-native	1976			C(100%)
	<i>Prosopiea personata</i> (II)	NL	LIV	0	0	150	0	250	1 met: i) significant increase	NT	✓	non-native	1975			C(100%)
	<i>Psephotus haematonotus</i> (II)	UZ	LIV	0	64	101	318	500	1 met: i) significant increase	LC	✓	non-native	1976			C(100%)
	<i>Psittacula columboides</i> (II)	ZA	LIV	0	0	80	118	172	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^{(a)*}	LC	✓	non-native	1976			C(100%)
	<i>Psittacus erithacus</i> (I)	ZA	BOD	0	0	0	1	0	2 met: ii) significant number; iii) source shift (W-CDFR 2014)	EN		non-native	1976			C(98.1%); F(1.9%)
			LIV	30726	41794	49720	76457	53122								
		TRO	1	1	1	0	2									
Rheiformes																
Rheidae	<i>Rhea americana</i> (II)	UY	EGG	150	300	0	300	0	1 met: ii) significant number	NT		native	1976			C(100%)
			SHE	200	900	300	900	700								
			SKP	0	14000	0	0	0								
			SKI	0	6000	6000	0	0								
Strigiformes																
Strigidae	<i>Ptilopsis leucotis</i> (II)	GB	BOD	0	2	0	0	0	1 met: ii) significant number	LC		non-native	1976			C(100%)
			LIV	66	65	73	61	38								
Struthioniformes																
Struthionidae	<i>Struthio camelus</i> (I)	XX	LIV	0	0	320	0	0	1 met: ii) significant number	LC		non-native	1983			C(100%)
Reptiles																
Crocodylia																
Crocodylidae		BW	LIV	1	1	650	0	0		LC		native	1975	2011		

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source															
Crocodylidae (cont.)	<i>Crocodylus niloticus</i> (I/II)		SKI	1800	2800	6200	5600	4400	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013,2014)							C(46.4%); R(53.6%)															
			SKP	0	0	239	0	0																							
			TRO	5	0	0	0	0																							
		MG	SKI	368	0	0	3	48	1 met: i) significant increase														C(91%); R(9%)								
			SKP	357	0	0	0	0																							
			SKU	0	0	0	0	3090																							
		MW	SKI	2160	6563	5371	5755	6246	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013)																					C(2.7%); R(97.3%)	
			SKP	150	0	1443	0	0																							
			SKU	2	0	0	0	0																							
	NA	SKI	201	807	1103	1803	1410	1 met: iii) source shift (R-CDF 2013,2014)																						C(80%); R(20%)	
		SKP	0	800	0	2891	0																								
		SKU	0	0	0	0	1																								
	<i>Crocodylus niloticus</i> (cont.)	UG	SKI	0	405	400	515	0								1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013,2014)															C(0.4%); R(99.6%)
			SKP	0	0	0	306	0																							
			SKU	0	0	0	0	0																							
		ZW	BOD	48	0	0	0	0								1 met: iii) source shift (W-CDFR 2014,2015)															C(4.2%); R(95.8%)
			SKE	0	0	0	306	0																							
			SKI	40015	14673	45368	57337	43926																							
			SKP	9807	14250	11300	43700	109048																							
			SKU	2	0	0	0	0																							
			TRO	6	4	0	0	0																							
	ZW	LIV	0	5	0	0	0	1 met: ii) significant number							C(48.6%); R(51.4%)																
		SKI	141083	111999	149339	129947	140607																								
SKP		43962	38384	36281	40808	67018																									
SKU		1	0	0	40	1																									
SKU		1	0	0	40	1																									
TRO		0	1	8	1	1																									
<i>Crocodylus siamensis</i> (I)	TH	BOD	313	236	78417	519	37	1 met: ii) significant number							CR								D(100%)								
		EGG	70	1000	200	0	50																								
		GAB	0	0	0	6	0																								
		LIV	10530	405	74	19	250																								
		MEA	500	0	0	353365	475474																								
		SKI	35298	29171	36462	26454	26914																								
		SKP	869	1743	37157	860	778																								

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
			SKU	153	252	543	354	31								
			TEE	500	0	6314	0	0								
			TRO	18	7	4	3	250								
		VN	BOD	0	2	115	1	0	1 met: ii) significant number			native		2012-17		C(0.7%); D(99.3%)
			LIV	12152	15083	36000	23876	25872								
			SKI	7602	6280	9319	20580	9116								
			SKP	0	1400	1000	0	8610								
Sauria																
Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo calytratus</i> (II)	CZ	LIV	1350	9844	9544	5385	4923	1 met: ii) significant number	LC		non-native	1977			C(100%)
		TH	LIV	0	0	0	643	8495	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^(a)			non-native				C(100%)
Chamaeleonidae (cont.)	<i>Furcifer pardalis</i> (II)	CZ	LIV	0	0	350	362	894	1 met: i) significant increase	LC	✓	non-native	1977			C(100%)
		HU	LIV	0	0	0	216	380	1 met: i) significant increase			non-native				C(100%)
		UA	LIV	548	1622	2027	728	198	1 met: ii) significant number			non-native				C(100%)
		US	LIV	82	0	161	179	536	1 met: i) significant increase			non-native				C(32.5%); F(67.5%)
	<i>Kinyongia boehmei</i> (II)	KE	LIV	210	1030	1172	531	683	1 met: ii) significant number	NT	✓	native	1977			C(86.5%); F(12.1%); R(1.4%)
Iguanidae	<i>Iguana iguana</i> (II)	SV	BOD	0	0	1000	0	0	1 met: ii) significant number	NE		native	1977			C(100%)
			LIV	24380	232988	240442	253511	266399								
Varanidae	<i>Varanus exanthematicus</i> (II)	GH	LIV	90	653	550	350	890	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2014)	LC		native	1975			C(21.7%); R(78.3%)
		TG	LIV	8096	8042	11006	9038	10968	1 met: ii) significant number			native		2011-17		C(0.1%); F(5.9%); R(94%)
	<i>Varanus ornatus</i> (II)	TG	LIV	360	400	400	570	1253	1 met: ii) significant number	VU		native	1975	2011-17		R(100%)

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
	<i>Varanus timorensis</i> (II)	ID	LIV	1070	609	444	825	623	1 met: ii) significant number	NE	✓	native	1975			C(98.6%); F(1.4%)
Serpentes																
Colubridae	<i>Ptyas mucosus</i> (II)	ID	LIV	50000	47500	34500	65000	18300	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2014)	NE		native	1984	2011-17		C(99.3%); F(0.7%)
Pythonidae	<i>Python bivittatus</i> (II)	LA	SKI	29500	37800	7000	0	0	1 met: ii) significant number	VU		native	1975			C(100%)
		VN	EGG	0	0	0	0	8000	1 met: ii) significant number			native				C(100%)
			LIV	2577	3360	435	20	0	number							
			SKI	19296	160240	152337	151385	115760								
	<i>Python regius</i> (II)	TG	LIV	54486	60966	75118	73872	47603	1 met: ii) significant number	LC		native	1975	2011-17		F(1.1%); R(98.9%)
			SKI	0	0	250	0	0	number							
	<i>Python reticulatus</i> (II)	VN	LIV	0	29	30	0	0	1 met: ii) significant number	NE		native	1975			C(100%)
			SKP	25	0	0	0	0	number							
			SKI	12691	50832	22419	85996	46229								
		LA	SKI	96000	131400	24003	0	0	1 met: ii) significant number			native			✓	C(100%)
Testudines																
Emydidae	<i>Emydoidea blandingii</i> (II)	US	LIV	0	0	119	0	367	1 met: i) significant increase	EN		native	2013			F(100%)
Geoemydidae	<i>Cuora amboinensis</i> (II)	ID	LIV	40	43	0	324	950	1 met: i) significant increase	VU		native	2000	2011-17		C(6.1%); F(93.9%)
		VN	LIV	0	275	857	0	0	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013)	EN		native	2000			C(96.5%); R(3.5%)
	<i>Mauremys annamensis</i> (II)	US	LIV	12	0	35	50	593	1 met: i) significant increase	CR	✓	non-native	2003			C(80.7%); F(19.3%)
	<i>Mauremys japonica</i> (II)	JP	LIV	0	0	0	224	2574	1 met: i) significant increase	NT	✓	native	2013			F(100%)
	<i>Mauremys nigricans</i> (II)	US	LIV	33	58	60	103	372	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^{(a)*}	EN		non-native	2005			C(1.8%); F(98.2%)
Podocnemididae	<i>Podocnemis unifilis</i> (II)	PE	LIV	76806	133786	205876	320141	434948	1 met: ii) significant number	VU		native	1975			C(7.4%); F(13.1%); R(79.6%)
Testudinidae	<i>Centrochelys sulcata</i> (II)	IT	LIV	0	0	0	2409	5200	1 met: i) significant increase	VU		non-native	1975			C(100%)

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
Testudinidae (cont.)		SD	LIV	17	150	1083	1463	2544	1 met: i) significant increase			native		2012-16		C(100%)
		SV	LIV	1266	795	732	2000	4430	1 met: i) significant increase			non-native				C(100%)
		US	LIV	10883	10340	6867	11095	17502	1 met: ii) significant number			non-native				C(47.4%); F(52.6%)
	<i>Chelonoidis carbonarius</i> (II)	SV	LIV	200	1200	2104	8830	10402	1 met: i) significant increase	NE		non-native	1975			C(100%)
	<i>Indotestudo elongata</i> (II)	VN	LIV	535	1046	10439	710	135	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013)	EN		native	1975			C(99.2%); R(0.8%)
	<i>Kinixys belliana</i> (II)	TG	LIV	1302	350	762	1861	1316	2 met: iii) source shift (W-CDFR 2014); vi) no legal acquisition^(a)	NE		non-native	1975	2011-17		C(2.2%); F(2.1%); R(95.7%)
	<i>Stigmochelys pardalis</i> (II)	KE	LIV	510	310	1300	3705	10465	1 met: i) significant increase	LC		native	1975			C(100%)
		TZ	LIV	3800	1292	4645	6868	8618	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2014)			non-native				F(100%)
	<i>Testudo graeca</i> (II)	SY	LIV	13750	6950	7801	5900	1300	1 met: ii) significant number	VU		native	1975			C(51.7%); F(1.7%); R(46.6%)
	<i>Testudo hermanni</i> (II)	MK	LIV	8600	8101	10101	12470	14861	1 met: ii) significant number	NT		native	1975			C(99.6%); F(0.4%)
		SI	LIV	1722	3252	7084	10347	12450	1 met: ii) significant number			native				C(96.7%); D(3.3%)
	<i>Testudo horsfieldii</i> (II)	UA	LIV	14200	5590	10700	7720	1900	2 met: ii) significant number; vi) no legal acquisition^(b)	VU		non-native†	1975	2011-17		C(13.4%); F(86.6%)
		UZ	LIV	21478	31500	35131	52703	48881	1 met: ii) significant number			native				C(2.4%); R(97.6%)
	Amphibians															
Anura																
Bufo	<i>Nectophrynoides asperginis</i> (I)	US	LIV	200	3500	2000	0	1500	2 met: ii) significant number; vi) no legal acquisition^{(a)*}	EW	✓	non-native	1975			C(27.8%); F(72.2%)
Dendrobatidae	<i>Oophaga pumilio</i> (II)	NI	LIV	0	0	0	1236	4477	1 met: i) significant increase	LC		native	1987	2015-16		C(100%)

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source	
		PA	LIV	4525	6180	5220	6300	1175	1 met: ii) significant number			native				C(100%)	
	<i>Ranitomeya amazonica</i> (II)	CA	LIV	0	0	133	68	332	1 met: i) significant increase	DD	✓	non-native	1987			C(100%)	
	<i>Ranitomeya fantastica</i> (II)	CA	LIV	418	552	678	350	454	1 met: ii) significant number	NT	✓	non-native	1987			C(100%)	
Hylidae	<i>Agalychnis callidryas</i> (II)	NI	LIV	22769	33202	26156	20150	22181	1 met: ii) significant number	LC		native	2010	2013-16		C(99.9%); F(0.1%)	
Caudata																	
Ambystomatidae	<i>Ambystoma mexicanum</i> (II)	US	BOD	0	250	0	0	0	2 met: ii) significant number; vi) no legal acquisition^{(a)*}	CR	✓	non-native†	1975			C(100%)	
			EGG	60	0	0	0										
			LIV	604	665	464	937	710									
Fish																	
Acipenseriformes																	
Acipenseridae	<i>Acipenser baerii</i> (II)	DE	CAV	57	68	0	18	0	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^(b)	EN		non-native	1998			C(100%)	
			LIV	1243	650	1000	760	29390									
			SKI	0	0	0	18	0									
		FR	BOD	0	2080	7350	36	20	2 met: ii) significant number; vi) no legal acquisition^(b)		non-native						C(99.9%); D(0.1%)
			CAV	21	501842	0	120000	0									
			EGL	3900000	3700000	1270000	900000	900000									
			FIN	0	0	0	76	0									
			LIV	7900	29365	47038	39658	42867									
		PL	EGL	45000	0	400000	0	0	2 met: ii) significant number; vi) no legal acquisition^(b)		non-native†						C(100%)
			LIV	650	2580	1100	0	0									
MEA	2620		0	0	0	0											
Acipenseridae (cont.)	<i>Acipenser gueldenstaedtii</i> (II)	BG	CAV	0	0	0	0	859	1 met: i) significant increase	CR		native	1998	2011-15, 2017		C(100%)	
			LIV	0	122	366	299	590									
		FR	CAV	3	1	0	35000	0	1 met: i) significant increase		non-native					C(100%)	
			EGL	0	0	50000	0	425000									
			LIV	0	145	6250	5000	0									
	<i>Acipenser sturio</i> (I)	NL	LIV	0	0	0	267	380	1 met: i) significant increase	CR		native	1975			C(58.7%); D(41.3%)	
Polyodontidae	<i>Polyodon spathula</i> (II)	US	BOD	0	0	0	0	50	1 met: ii) significant number	VU		native	1992			F(100%)	
			CAV	12000	250000	0	0	0									

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
			EGL	485750	599000	360000	105000	0								
Ceratodontiformes																
Neoceratodontidae	<i>Neoceratodus forsteri</i> (II)	AU	BOD	78	0	0	0	0	1 met: ii) significant	NE	✓	native	1975			C(10%); F(90%)
			LIV	143	189	22	64	5	number							
Osteoglossiformes																
Arapaimidae	<i>Arapaima gigas</i> (II)	BR	BOD	12	12	0	600	0	1 met: i) significant	DD		native	1975			C(72.4%); F(27.6%)
			LIV	0	100	0	0	100	increase							
			PLA	0	0	0	0	213								
			SKP	0	0	0	470	394								
			SKI	0	0	0	369	1968								
Osteoglossidae	<i>Scleropages formosus</i> (I)	MY	LIV	61572	139760	158137	132088	119039	2 met: ii) significant number; iii) source shift (W-CDFR 2013)	EN		native	1975			C(0.1%); D(99.9%)
Syngnathiformes																
Syngnathidae	<i>Hippocampus comes</i> (II)	VN	BOD	0	0	0	200	150	1 met: iii) source	VU		native	2004	2011-13		C(0.2%); F(99.8%)
			LIV	7700	5300	11700	37496	16528	shift (W-CDFR 2013,2014)							
	<i>Hippocampus ingens</i> (II)	MX	LIV	350	660	2250	750	0	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013)	VU		native	2004			C(100%)
	<i>Hippocampus kuda</i> (II)	VN	LIV	66070	37980	15342	270	10	1 met: ii) significant number	VU		native	2004	2011-12	✓	C(0.7%); F(99.3%)
Invertebrates																
Araneae																
Theraphosidae	<i>Brachypelma smithi</i> (II)	MX	LIV	2303	2633	180	10	0	1 met: ii) significant number	NT	✓	native	1985			C(100%)
Arhynchobdellida																
Hirudinidae	<i>Hirudo medicinalis</i> (II)	RO	LIV	0	1000	15000	11000	14000	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013-2015)	NT		non-native†	1987	2011, 2013-17		C(100%)
		RS	LIV	0	0	0	2680	5700	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition ^(a)			non-native†				F(100%)

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
		RU	LIV	123000	120000	124000	123000	121000	1 met: ii) significant number			native				C(100%)
Lepidoptera																
Papilionidae	<i>Ornithoptera croesus</i> (II)	ID	BOD TRO	6113 260	3717 0	1355 0	3911 0	2811 148	2 met: ii) significant number; iii) source shift (R-CDF 2014,2015)	EN	✓	native	1979			C(3.5%); F(32.3%); R(64.2%)
	<i>Ornithoptera goliath</i> (II)	ID	BOD LIV TRO	2804 0 230	2121 0 0	840 40 0	2249 0 0	3021 0 0	1 met: iii) source shift (R-CDF 2015)	NE		native	1977			C(1.6%); F(28.8%); R(69.6%)
	<i>Ornithoptera priamus</i> (II)	SB	BOD	0	0	800	0	684	1 met: i) significant increase	NE		native	1979		✓	F(46.1%); R(53.9%)
		ID	BOD LIV TRO	12264 2400 530	10169 1200 0	5877 0 0	12120 0 0	8983 0 0	1 met: iii) source shift (R-CDF 2015)	NE		native				C(6%); F(17.4%); R(76.6%)
	<i>Ornithoptera rothschildi</i> (II)	ID	BOD TRO	2631 135	2061 30	678 0	1486 0	1507 0	1 met: iii) source shift (R-CDF 2015)	VU	✓	native	1979			C(1.5%); F(13.4%); R(85%)
	<i>Troides amphrysus</i> (II)	ID	BOD	951	335	176	862	382	1 met: iii) source shift (R-CDF 2015)	NE		native	1979			C(0.6%); F(38.3%); R(61.1%)
	<i>Troides criton</i> (II)	ID	BOD	1580	1043	129	1328	930	1 met: iii) source shift (R-CDF 2015)	NE	✓	native	1979			C(0.2%); F(39.5%); R(60.3%)
	<i>Troides haliphron</i> (II)	ID	BOD	2157	1035	199	1171	1370	1 met: iii) source shift (R-CDF 2015)	NE	✓	native	1979			C(0.2%); F(25.1%); R(74.7%)
	<i>Troides helena</i> (II)	ID	BOD EGL LIV	2437 0 2500	1932 0 1900	456 400 0	2193 0 1600	2738 0 0	1 met: iii) source shift (R-CDF 2015)	NE		native	1979			C(1.3%); F(26.8%); R(71.8%)
	<i>Troides hypolitus</i> (II)	ID	BOD	1338	1007	351	693	950	1 met: iii) source shift (R-CDF 2015)	NE	✓	native	1979			C(1.4%); F(22.4%); R(76.3%)
	<i>Troides rhadamantus</i> (II)	PH	BOD LIV	951 52693	552 67691	0 80370	1793 62675	80 15166	1 met: ii) significant number	NE	✓	native	1979			C(99.8%); F(0.2%)
	<i>Troides vandepolli</i> (II)	ID	BOD	567	144	129	310	253	1 met: iii) source shift (R-CDF 2015)	NE	✓	native	1979			F(36.1%); R(63.9%)
Mesogastropoda																
Strombidae	<i>Strombus gigas</i> (II)	TC	SHE	2712	3132	0	0	0	1 met: ii) significant number	NE		non-native	1992			R(100%)

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source	
Scorpionides																	
Scorpionidae	<i>Pandinus imperator</i> (II)	TG	LIV	22830	34650	27017	10825	4500	1 met: ii) significant number	NE		native	1995	2011-12, 2016-17	✓	R(100%)	
Veneroïda																	
Tridacnidae	<i>Tridacna crocea</i> (II)	FM	LIV	0	0	0	111	1317	2 met: i) significant increase; vi) no legal acquisition^(b)	LC		non-native	1985			F(100%)	
		PW	LIV	1142	3536	8076	6329	5610	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2014)			native				C(13.9%); F(86.1%)	
			SHE	62	19	54	65	150									
	<i>Tridacna derasa</i> (II)	MH	LIV	12226	6553	4964	4837	4055	1 met: ii) significant number	VU		introduced	1983			C(100%)	
	<i>Tridacna maxima</i> (II)	FM	LIV	6928	6630	9082	7975	19346	1 met: ii) significant number	NT		non-native	1985				C(20.2%); F(79.8%)
		PW	LIV	781	774	3253	3763	1940	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2014)			native					C(12.2%); F(87.8%)
				SHE	24	0	40.5	43	50								
			TO	COR	0	0	13	0	0	1 met: i) significant increase			native				C(1%); F(99%)
			LIV	17	0	485	711	13678									
	<i>Tridacna squamosa</i> (II)	AU	BOD	200	0	0	0	0	0	1 met: i) significant increase	NT		native	1985			F(100%)
		LIV	200	200	80	0	0	735									
Corals																	
Helioporacea																	
Helioporidae	<i>Heliopora coerulea</i> (II)	ID	LIV	0	0	0	75	272	1 met: ii) significant number	VU		native	1985	2011-17		C(2.4%); F(97.6%)	
			COR	0	0	0	6	61									
Scleractinia																	
Acroporidae	<i>Acropora millepora</i> (II)	ID	COR	0	0	0	0	26	1 met: ii) significant number	NT		native	1985			C(4.2%); F(95.8%)	
		LIV	3365	10678	14296	14385	14852										
Acroporidae	<i>Acropora tenuis</i> (II)	ID	COR	3	0	0	0	3	1 met: ii) significant number	NT		native	1985			C(6%); F(94%)	
		LIV	1579	4346	5811	4055	6157										
Caryophylliidae	<i>Catalaphyllia jardinei</i> (II)	ID	COR	0	0	12	57	14	1 met: i) significant increase	VU		native	1990	2011-17		C(0.7%); F(99.3%)	
		LIV	0	21	743	1304	4206										
Caryophylliidae	<i>Euphyllia ancora</i> (II)	ID	COR	0	70	376	1184	821	1 met: ii) significant number	VU		native	1985	2011-17		C(0.7%); F(99.3%)	
		LIV	7079	13177	36240	35502	50546										
Caryophylliidae (cont.)	<i>Euphyllia divisa</i> (II)	ID	COR	0	0	80	181	187	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013)	NT		native	1985	2011-17		C(0.2%); F(99.8%)	
			LIV	0	310	7020	1429	6955									
		ID	COR	773	856	1418	2936	1414			NT		native	1985	2011-17		

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
	<i>Euphyllia glabrescens</i> (II)		LIV	25728	36643	79779	62950	74986	1 met: ii) significant number							C(0.9%); F(99.1%)
	<i>Euphyllia paraancora</i> (II)	ID	COR	0	0	34	217	233	2 met: i) significant increase; ii) significant number	VU		native	1985	2013-17		C(0.5%); F(99.4%); R(0.1%)
	<i>Euphyllia paradivisa</i> (II)	ID	COR	0	0	0	150	228	1 met: i) significant increase	VU		native	1985	2013-17		C(0.1%); F(99.9%)
	<i>Euphyllia yaeyamaensis</i> (II)	ID	COR	0	0	206	282	353	1 met: ii) significant number	NT		native	1985			C(0.2%); F(99.8%)
	<i>Physogyra lichtensteini</i> (II)	ID	COR	0	0	2	10	10	1 met: i) significant increase	VU		native	1990	2011-17		C(0.1%); F(99.9%)
	<i>Plerogyra simplex</i> (II)	ID	COR	0	0	0	75	10	1 met: i) significant increase	NT		native	1990			C(1.6%); F(98.4%)
	<i>Plerogyra sinuosa</i> (II)	ID	COR	0	0	6	23	50	1 met: i) significant increase	NT		native	1990	2011-17		C(0.1%); F(99.9%)
	<i>Plerogyra turbida</i> (II)	ID	COR	0	0	0	5	11	1 met: i) significant increase	VU		native	1990	2011-17		F(100%)
Faviidae	<i>Diploastrea heliopora</i> (II)	ID	COR	0	0	0	0	78	1 met: i) significant increase	NT		native	1990	2011-17		F(100%)
Fungiidae	<i>Polyphyllia talpina</i> (II)	ID	COR	0	0	0	0	40	1 met: i) significant increase	LC		native	1985	2011-17		F(100%)
Mussidae	<i>Acanthastrea echinata</i> (II)	ID	COR	0	0	5	0	0	1 met: iii) source shift (W-CDFR 2013)	LC		native	1990			C(0.7%); F(99.3%)
	<i>Australomussa rowleyensis</i> (II)	ID	COR	0	0	0	21	35	1 met: i) significant increase	NT		native	1990			C(0.3%); F(99.5%); R(0.2%)
	<i>Blastomussa merleti</i> (II)	ID	COR	0	0	0	0	49	1 met: i) significant increase	LC		native	1990			F(100%)
	<i>Blastomussa wellsii</i> (II)	ID	LIV	0	0	27	220	1818	1 met: i) significant increase	NT		native	1990	2011-17		C(1.3%); F(98.7%)
Pectiniidae	<i>Mycedium elephantotus</i> (II)	ID	COR	0	0	0	25	15	1 met: i) significant increase	LC		native	1990	2014-15		F(100%)
Pocilloporidae	<i>Stylophora pistillata</i> (II)	ID	COR	368	877	539	40	85	1 met: ii) significant number	NT		native	1985			C(0.5%); F(99.5%)
Poritidae	<i>Porites nigrescens</i> (II)	ID	COR	653	585	196	0	0	1 met: ii) significant number	VU		native	1990			C(0.4%); F(99.6%)

Table 3. Species/country combinations that met criteria i), ii) or iii) with an indication if criteria vi) was also met

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	2011	2012	2013	2014	2015	Critère satisfait	Liste rouge UICN	Endémique	Balise export. distrib.	Année inscr. CITES	Quotas	Suspensions	% commerce par source
Stolonifera																
Tubiporidae	<i>Tubipora musica</i> (II)	ID	COR	0	0	0	50	59	2 met: i) significant increase; ii) significant number	NT		native	1985	2011-17		F(100%)
			LIV	21	0	40	875	1852								

2.3.2. Critères iv) et v)

Le tableau 4 donne un aperçu des espèces satisfaisant les critères iv) et v); ces critères sont :

- iv) contradictions entre les codes de source déclarés par les Parties d'exportation et d'importation de spécimens déclarés produits en captivité ("**contradictions déclarations**");
- v) application apparemment incorrecte des codes de production en captivité comme : 'A' pour une espèce animale ou 'D' pour des espèces inscrites à l'Annexe I qui n'ont pas été enregistrées conformément aux dispositions de la Résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15) *Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I* ("**application incorrecte des codes de source**");

Au total, 18 espèces et 23 combinaisons espèce/pays satisfont les critères iv) et v) et sont présents dans le tableau 4.

Étant donné les points communs dans les données considérées pour ces critères, les résultats des critères iv) et v) sont associés. Ainsi, seul le commerce des espèces inscrites à l'Annexe I est pris en compte pour ces deux critères. Le critère iv) concernant une vérification croisée pour détecter les contradictions entre les partenaires commerciaux (par ex. déclarations par les pays d'importation et par les pays d'exportation), il a été décidé lors de l'atelier et en concertation avec le Secrétariat, que seul le commerce concernant les espèces de l'Annexe I devait être pris en compte pour le critère iv) car les Parties ne déclarent pas systématiquement les importations d'espèces inscrites à l'Annexe II. De même, pour le critère v) concernant la déclaration fautive du code de source D (qui n'est applicable qu'aux espèces de l'Annexe I), seul le commerce des espèces de l'Annexe I a été vérifié pour détecter les cas d'utilisation du code de source D en l'absence d'un établissement d'élevage enregistré auprès de la CITES.

L'atelier a estimé que les critères iv) et v) sur les contradictions dans les déclarations ont peut-être une moindre importance quant aux préoccupations liées à la conservation des espèces, que les critères i), ii), iii) et vi), bien qu'il ait été noté des questions soulevées dans ce contexte qui pourraient aussi intéresser le Comité permanent.

Clés de lecture

Exportateur : voir Annexe A pour les codes ISO et les noms de pays et territoires

Terme : voir Annexe B pour les codes et descriptions

Quant. exp. & Quant. imp. : somme totale des quantités déclarées par l'exportateur et l'importateur des codes de source d'élevage en captivité (C, D, F et R) pour le commerce des cinq dernières années (2011-2015).

Liste rouge UICN : NE = Non évalué, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique, EW = Éteinte à l'état sauvage.

% commerce par source : C = élevage en captivité, D = élevage en captivité d'espèces inscrites à l'Annexe I dans un établissement enregistré, F = reproduit en captivité, R = élevé en ranch.

Table 4. Species/country combinations that met criteria iv) or v)

Tableau 4. Combinaisons espèce/pays concernant les espèces de l'Annexe I satisfaisant les critères iv) et v) à partir du commerce direct de spécimens produits en captivité (C, D, F, et R), 2011-2015. Les quantités sont les exportations brutes, arrondies à la plus proche décimale, le cas échéant. Données extraites de la Base de données CITES Trade le 20 avril 2017. Voir clés de lecture p. 25.

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	Quant. exp..	Quant. imp.	Critère iv) Contradictions déclarations	Critère v Code source incorrect	Liste rouge UICN	Balise exportateur distribution	% commerce par source
Mammals										
Artiodactyla										
Bovidae	<i>Oryx dammah</i>	ZA	SKU	5	7	E (CDFR) - I (W)		EW	non-native	C (2.7%); F (96%); R (1.3%)
			TRO	272	194					
			HOR	2	17					
			SKP	0	2					
			BOD	3	7					
			SKI	10	12					
			LIV	8	8					
Carnivora										
Canidae	<i>Speothos veneticus</i>	FR	LIV	1	0		✓	NT	non-native	D (100%)
Felidae	<i>Panthera tigris</i>	DE	BOD	2	1		✓	EN	non-native	C (80%); D (20%)
			LIV	23	27					
Birds										
Falconiformes										
Falconidae	<i>Falco peregrinus</i>	PE	LIV	49	20		✓	LC	native	C (67.3%); D (32.7%)
		SI	LIV	14	21		✓		native	C (64.3%); D (35.7%)
		AE	LIV	104	40		✓		native	C (76%); D (1%); F (23.1%)
Passeriformes										
Sturnidae	<i>Leucopsar rothschildi</i>	DE	LIV	13	8		✓	CR	non-native	C (84.6%); D (15.4%)
Psittaciformes										
Psittacidae	<i>Amazona auropalliata</i>	IT	LIV	27	39		✓	VU	non-native	C (70.4%); D (29.6%)
	<i>Amazona brasiliensis</i>	DE	LIV	7	4		✓	VU	non-native	D (100%)
	<i>Amazona oratrix</i>	UK	LIV	51	3		✓	EN	non-native	C (88.2%); D (2%); F (9.8%)
	<i>Amazona vinacea</i>	IT	LIV	4	2		✓	EN	non-native	C (50%); D (50%)
	<i>Anodorhynchus hyacinthinus</i>	DE	LIV	7	10		✓	VU	non-native	C (14.3%); D (85.7%)
		US	SKI	0	1		✓		non-native	D (58.3%); F (41.7%)
			LIV	12	19					
	<i>Ara macao</i>	DE	LIV	20	48		✓	LC	non-native	

Table 4. Species/country combinations that met criteria iv) or v)

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	Quant. exp..	Quant. imp.	Critère iv) Contradictions déclarations	Critère v) Code source incorrect	Liste rouge UICN	Balise exportateur distribution	% commerce par source
			BOD	1	1					C (90.5%); D (4.8%); F (4.8%)
		IT	LIV	9	8		✓		non-native	C (77.8%); D (22.2%)
	<i>Eunymphicus cornutus</i>	DE	LIV	27	6		✓	VU	non-native	C (40.7%); D (59.3%)
	<i>Guarouba guarouba</i>	DE	BOD	3	0		✓	VU	non-native	C (37.5%); D (62.5%)
			LIV	5	13					
	<i>Primolius couloni</i>	DE	LIV	2	2		✓	VU	non-native	D (100%)
Reptiles										
Crocodylia										
Crocodylidae	<i>Crocodylus porosus</i> (I/II)	MY	SKP	240	1241		✓	LC	native	C (2.2%); D (96.9%); F (0.9%)
			LIV	1850	560					
			SKI	8301	10301					
			TRO	11	0					
			BON	428	0					
			SKU	5	4					
			MEA	17	3500					
			EGG	150	0					
			TEE	10	0					
			BOD	57	13					
		VN	SKI	108	0		✓		native	C (4.4%); D (95.6%)
			SKP	112	0					
			LIV	4800	0					
	<i>Crocodylus siamensis</i>	KR	SKI	6592	0		✓	CR	non-native	D (100%)
Serpentes										
Boidae	<i>Acrantophis madagascariensis</i>	DE	LIV	6	1		✓	LC	non-native	C (83.3%); D (16.7%)
Fish										
Osteoglossiformes										
Osteoglossidae	<i>Scleropages formosus</i>	SG	LIV	81777	63336	E (CDFR) - I (W)		EN	introduced	D (100%)

2.3.3. Critère vi) seul

Le critère vi) vérifie dans les données du commerce s'il y a bien eu acquisition légale du cheptel source pour les spécimens commercialisés déclarés élevés en captivités par des pays n'appartenant pas à l'aire de répartition.

Au total, 37 espèces et 52 combinaisons espèce/pays satisfont le critère vi) seul et sont dans le tableau 5. En outre, 9 espèces et 16 combinaisons espèce/pays satisfont ce critère en association avec les critères i), ii), ou iii) est sont dans le tableau 3.

Il faut signaler que la question de l'acquisition légale ne peut être totalement traitée par la consultation de la base de données du commerce CITES, maintes raisons pouvant expliquer l'absence de trace de l'importation du cheptel source dans cette base de données CITES. Voici quelques exemples parmi les raisons possibles :

- Le cheptel source a pu être acquis avant l'entrée en vigueur de la CITES, avant que l'espèce ait été inscrite aux Annexes à la Convention, ou avant l'adhésion des Parties concernées;
- Des rapports annuels manquants peuvent expliquer l'absence de trace d'acquisition légale;
- Autant que possible, les changements de nomenclature ont été pris en compte, néanmoins certaines espèces peuvent être sélectionnées si elles étaient commercialisées auparavant sous une autre désignation taxonomique.

Concernant ces problèmes d'acquisition légale, le Comité pour les animaux peut examiner la nécessité de transmettre l'une de ces combinaisons espèce/pays au Comité permanent.

Clés de lecture

Exportateur : voir Annexe A pour les codes ISO et les noms de pays et territoires

Terme : voir Annexe B pour les codes et descriptions

Critère vi: * = pas de trace d'exportations d'un ou plusieurs pays de l'aire de répartition)

Liste rouge de l'UICN : NE = Non évalué, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique, EW = Éteinte à l'état sauvage.

% commerce par source : C = élevage en captivité, D = élevage en captivité d'espèces inscrites à l'Annexe I dans un établissement enregistré, F = reproduit en captivité, R = élevé en ranch.

Table 5. Species/country combinations that met criteria vi) only.

Tableau 5. Combinaisons espèce/pays satisfaisant le critère vi) seul, à partir du commerce direct de spécimens élevés en captivité (C, D, F, et R) non autochtones de pays exportateurs appartenant à l'aire de répartition. Les quantités sont les exportations brutes, arrondies à la plus proche décimale, le cas échéant. Données extraites de la Base de données CITES Trade le 20 avril 2017. Aucune combinaison espèce/pays de ce tableau n'était soumise à quotas ou à une recommandation de suspension de commerce par le Comité permanent. Voir clés de lecture p. 28.

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	Total commerce (2011-15)	Critère vi) pas d'acquisition légale	Liste rouge UICN	Endémique	Voisin pays aire de répartition	Année inscript. CITES	% commerce par source
Birds										
Passeriformes										
Estrildidae	<i>Lonchura oryzivora</i> (II)	ZA	LIV	4610	no import	VU			1997	C(100%)
Psittaciformes										
Loriidae	<i>Lorius lory</i> (II)	ZA	BOD	1	no import	LC			1981	C(98.7%); F(1.3%)
			LIV	2306						
			SKU	1						
Psittacidae	<i>Agapornis fischeri</i> (II)	CU	LIV	50250	no import	NT			1976	C(100%)
	<i>Agapornis nigrigenis</i> (II)	BE	LIV	1488	first import after first export	VU			1976	C(100%)
		PH	LIV	4944	no import					C(100%)
	<i>Aratinga jandaya</i> (II)	ZA	LIV	19708	no import	LC	✓		1976	C(100%)
	<i>Aratinga solstitialis</i> (II)	PH	LIV	2409	no import	EN			1976	C(100%)
		ZA	BOD	2	no import					C(99.9%); F(0.1%)
			LIV	62827						
	<i>Cyanoramphus auriceps</i> (II)	BE	LIV	5631	no import	NT	✓		1976	C(100%)
		CZ	LIV	9075	no import					C(100%)
		IT	LIV	1260	no import					C(100%)
		NL	LIV	2717	no import					C(100%)
	<i>Cyanoramphus novaezelandiae</i> (I)	BE	LIV	2012	no import	NT			1975	C(100%)
		CZ	LIV	5158	no import					C(98.1%); R(1.9%)
	<i>Neophema pulchella</i> (II)	BE	LIV	2019	no import	LC	✓		1976	C(100%)
		NL	LIV	2142	no import					C(100%)
		ZA	LIV	6982	no import					C(100%)
	<i>Neopsephotus bourkii</i> (II)	BE	LIV	3403	no import	LC	✓		1976	C(100%)
		CU	LIV	1242	no import					C(100%)
	<i>Platycercus caledonicus</i> (II)	BE	LIV	1660	no import	LC	✓		1976	C(100%)
	<i>Platycercus elegans</i> (II)	BE	LIV	6327	first import after first export	LC	✓		1976	C(100%)
		NL	LIV	7212	first import after first export					C(100%)
	<i>Platycercus eximius</i> (II)	BE	LIV	12744	first import after first export	LC	✓		1976	C(100%)
		ZA	BOD	3	no import					C(100%)
			LIV	6821						
			TRO	3						

Table 5. Species/country combinations that met criteria vi) only.

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	Total commerce (2011-15)	Critère vi) pas d'acquisition légale	Liste rouge UICN	Endémique	Voisin pays aire de répartition	Année inscript. CITES	% commerce par source
	<i>Platycercus icterotis</i> (II)	BE	LIV	2110	no import	LC	✓		1976	C(100%)
Psittacidae cont.	<i>Poicephalus rueppellii</i> (II)	ZA	BOD LIV	1 2473	no import	LC		✓	1976	C(100%)
	<i>Polytelis alexandrae</i> (II)	BE	LIV	1484	first import after first export	NT	✓		1976	C(100%)
	<i>Polytelis swainsonii</i> (II)	CZ	LIV	2569	first import after first export	LC	✓		1976	C(100%)
	<i>Psephotus haematonotus</i> (II)	BE	LIV	22960	first import after first export	LC	✓		1976	C(100%)
		CU	LIV	1712	no import					C(100%)
		ZA	LIV	5626	no import					C(100%)
			TRO	1						
	<i>Pyrrhura hoffmanni</i> (II)	ZA	LIV	3344	no import	LC			1976	C(100%)
	<i>Pyrrhura perlata</i> (II)	ZA	LIV	8461	no import	VU			1976	C(100%)
	<i>Pyrrhura rhodiceps</i> (II)	ZA	LIV	1676	no import*	LC	✓		1976	C(100%)
Reptiles										
Sauria										
Agamidae	<i>Uromastyx acanthinura</i> (II)	ML	LIV	3756	no import	NE		✓	1977	C(36.3%); F(49.5%); R(14.2%)
	<i>Uromastyx ornata</i> (II)	ML	LIV	2026	no import	LC			1977	C(46.2%); F(53.8%)
Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo calypttratus</i> (II)	UA	LIV	20331	no import	LC			1977	C(100%)
Serpentes										
Pythonidae	<i>Morelia spilota</i> (II)	CA	LIV	2027	first import after first export	LC			1975	C(96%); F(4%)
	<i>Python brongersmai</i> (II)	LA	SKI	22500	no import	LC		✓	1975	C(100%)
Testudines										
Testudinidae	<i>Testudo hermanni</i> (II)	RS	LIV	7700	first import after first export	NT		✓	1975	C(100%)
		UA	LIV	1776	first import after first export			✓		C(100%)
Fish										
Acipenseriformes										
Acipenseridae	<i>Acipenser baerii</i> (II)		CAV	35	first import after first export	EN			1998	C(100%)
		EGL	310000							
		LIV	10000							
	<i>Acipenser gueldenstaedtii</i> (II)	CN	CAV LIV	300000 10000	no import	CR		✓	1998	C(98.4%); F(1.6%)
	<i>Acipenser transmontanus</i> (II)		CAV	1278	first import after first export	LC			1998	C(100%)
		EGL	10000							
	<i>Huso huso</i> (II)	CN	LIV	10000	no import	CR		✓	1998	C(50%); F(50%)
Syngnathiformes										
Syngnathidae	<i>Hippocampus comes</i> (II)	LK	LIV	22770	no import	VU			2004	C(99.1%); F(0.9%)
	<i>Hippocampus reidi</i> (II)	LK	BOD	122	first import after first export	DD			2004	

Table 5. Species/country combinations that met criteria vi) only.

Famille	Espèces	Exportateur	Terme	Total commerce (2011-15)	Critère vi) pas d'acquisition légale	Liste rouge UICN	Endémique	Voisin pays aire de répartition	Année inscript. CITES	% commerce par source
			LIV	51924						C(98.8%); F(0.8%); R(0.4%)
Invertebrates										
Araneae										
Theraphosidae	<i>Brachypelma baumgarteni</i> (II)	CA	LIV	1800	no import*	NE	✓		1995	C(50%); F(50%)
Arhynchobdellida										
Hirudinidae	<i>Hirudo verbana</i> (II)	CA	LIV	6000	no import	NE			1987	C(100%)
		RS	LIV	1500	no import		✓			F(100%)
Corals										
Scleractinia										
Acroporidae	<i>Acropora microclados</i> (II)	MH	LIV	4980	no import	VU			1985	C(99.1%); F(0.9%)
Caryophylliidae	<i>Physogyra lichtensteini</i> (II)	FM	COR	20	no import	VU			1990	F(100%)
			LIV	1321						

3. Résumé commerce

Pour soutenir la prise de décision du Comité pour les animaux, un résumé des résultats du commerce déclaré de spécimens d'animaux élevés en captivité et en ranch (sources C, D, F et R) a aussi été établi à partir de données extraites de la Base de données sur le commerce de la CITES le 20 avril 2017 (voir AC29 Inf. 3). Ce résumé est fourni au format Excel, avec filtrage par colonne, pour faciliter l'exploration des données. Le tableau 6 donne des précisions sur les données contenues dans ce résumé sur le commerce.

Tableau 6. Données contenues par le résumé du commerce de spécimens 'élevés en captivité'

	Données incluses
Type de rapport base de données du commerce CITES	Exportations brutes ; Commerce direct seulement (réexportations exclues)
Annexes actuelles	Annexe I et II seulement
Codes de source¹²	Élevé en captivité ('C'), Spécimen inscrit à l'Annexe I élevé en captivité dans un établissement d'élevage enregistré ('D'), reproduit en captivité ('F') et élevé e ranch ('R')
Codes de but¹²	Tous
Termes inclus	<i>Termes sélectionnés</i> ¹³ : fanon, corps, os, carapaces, sculpture, caviar, tissu, œuf, œuf (vivant), aileron, bile et vésicule biliaire, corne et morceau de corne, morceau d'ivoire, ivoire sculpté, vivant, viande, musc, nappe, corail brut, écaille, coquille, morceau de peau, peau, squelette, crâne, dent, trophée et défense.
Unités de mesure	Nombre (unité = blanc) [Les autres unités de mesures (kilogrammes, mètres, etc.) exclues]
Années	2011-2015 ¹⁴
Information contextuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de commerce de spécimens élevés en captivité par code de source (C, D, F, R ; • Statut de conservation mondial des espèces selon la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN¹⁵; • Le pays d'exportation est-il ou pas un État de l'aire de répartition ou un État voisin d'un État de l'aire de répartition ? • L'espèce est-elle endémique d'un pays unique, selon <i>Species+</i>¹⁶; • Absence de trace d'exportations de l'un des États de l'aire de répartition (applicable seulement aux exportations de pays n'appartenant pas aux États de l'aire de répartition)¹⁷; • Année de première inscription aux Annexes CITES ; • Combinaisons espèce/pays soumises à quotas entre 2011 et 2017 ; et • Combinaisons espèce/pays soumises à recommandations de suspension du commerce par le Comité permanent.

¹² Liste et description complètes des codes de source et de but dans la Res. Conf. 12.3 (Rev. CoP17).

¹³ Liste complète des "termes" (c.-à-d. descriptions des spécimens commercialisés) de commerce disponible dans le Guide d'utilisation de la base de données CITES, voir : https://trade.cites.org/cites_trade_guidelines/en-CITES_Trade_Database_Guide.pdf

¹⁴ Les données du commerce pour 2015 peuvent sembler plus basses que les autres années en raison de rapports annuels manquant; 59% des Parties avaient remis un an rapport annuel pour 2015 qui a pu être inclus dans cette analyse (au 20 avril 2017).

¹⁵ www.iucnredlist.org Données téléchargées le 3 avril 2017.

¹⁶ *Species+* est une base de données entretenue par le PNUE-WCMC et accessible à speciesplus.net.

¹⁷ À partir de la base de données CITES seulement.

Annex A: ISO codes and country and territory names

Code	Name	Code	Name
AF	Afghanistan	KH	Cambodia
AX	Åland Islands	CM	Cameroon
AL	Albania	CA	Canada
DZ	Algeria	CV	Cape Verde
AS	American Samoa	KY	Cayman Islands
AD	Andorra	CF	Central African Republic
AO	Angola	TD	Chad
AI	Anguilla	CL	Chile
AQ	Antarctica	CN	China
AG	Antigua and Barbuda	CX	Christmas Island
AR	Argentina	CC	Cocos (Keeling) Islands
AM	Armenia	CO	Colombia
AW	Aruba	KM	Comoros
AU	Australia	CG	Congo
AT	Austria	CK	Cook Islands
AZ	Azerbaijan	CR	Costa Rica
BS	Bahamas	CI	Côte d'Ivoire
BH	Bahrain	HR	Croatia
BD	Bangladesh	CU	Cuba
BB	Barbados	CW	Curaçao
BY	Belarus	CY	Cyprus
BE	Belgium	CZ	Czech Republic
BZ	Belize	KP	Democratic People's Republic of Korea
BJ	Benin	CD	Democratic Republic of the Congo
BM	Bermuda	DK	Denmark
BT	Bhutan	DJ	Djibouti
BO	Bolivia, Plurinational State of	DM	Dominica
BQ	Bonaire, Saint Eustatius and Saba	DO	Dominican Republic
BA	Bosnia and Herzegovina	EC	Ecuador
BW	Botswana	EG	Egypt
BV	Bouvet Island	SV	El Salvador
BR	Brazil	GQ	Equatorial Guinea
IO	British Indian Ocean Territory	ER	Eritrea
BN	Brunei Darussalam	EE	Estonia
BG	Bulgaria	ET	Ethiopia
BF	Burkina Faso		
BI	Burundi		

Code	Name
FK	Falkland Islands (Malvinas) ¹⁸
FO	Faroe Islands
FJ	Fiji
FI	Finland
FR	France
GF	French Guiana
PF	French Polynesia
TF	French Southern Territories
GA	Gabon
GM	Gambia
GE	Georgia
DE	Germany
GH	Ghana
GI	Gibraltar
GR	Greece
GL	Greenland
GD	Grenada
GP	Guadeloupe
GU	Guam
GT	Guatemala
GG	Guernsey
GN	Guinea
GW	Guinea-Bissau
GY	Guyana
HT	Haiti
HM	Heard Island and McDonald Islands
VA	Holy See
HN	Honduras
HK	Hong Kong
HU	Hungary
IS	Iceland
IN	India
ID	Indonesia
IR	Iran, Islamic Republic of
IQ	Iraq

Code	Name
IE	Ireland
IM	Isle of Man
IL	Israel
IT	Italy
JM	Jamaica
JP	Japan
JE	Jersey
JO	Jordan
KZ	Kazakhstan
KE	Kenya
KI	Kiribati
KW	Kuwait
KG	Kyrgyzstan
LA	Lao People's Democratic Republic
LV	Latvia
LB	Lebanon
LS	Lesotho
LR	Liberia
LY	Libyan Arab Jamahiriya
LI	Liechtenstein
LT	Lithuania
LU	Luxembourg
MO	Macao
MG	Madagascar
MW	Malawi
MY	Malaysia
MV	Maldives
ML	Mali
MT	Malta
MH	Marshall Islands
MQ	Martinique
MR	Mauritania
MU	Mauritius
YT	Mayotte
MX	Mexico

¹⁸ Il y a litige entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande

du Nord pour la souveraineté sur les îles Falkland (Islas Malvinas).

Code	Name
FM	Micronesia, Federated States of
MC	Monaco
MN	Mongolia
ME	Montenegro
MS	Montserrat
MA	Morocco
MZ	Mozambique
MM	Myanmar
NA	Namibia
NR	Nauru
NP	Nepal
NL	Netherlands
NC	New Caledonia
NZ	New Zealand
NI	Nicaragua
NE	Niger
NG	Nigeria
NU	Niue
NF	Norfolk Island
MP	Northern Mariana Islands
NO	Norway
OM	Oman
PK	Pakistan
PW	Palau
PA	Panama
PG	Papua New Guinea
PY	Paraguay
PE	Peru
PH	Philippines
PN	Pitcairn
PL	Poland
PT	Portugal
PR	Puerto Rico
QA	Qatar
KR	Republic of Korea
MD	Republic of Moldova
RE	Réunion

Code	Name
RO	Romania
RU	Russian Federation
RW	Rwanda
BL	Saint Barthelemy
SH	Saint Helena, Ascension and Tristan da Cunha
KN	Saint Kitts and Nevis
LC	Saint Lucia
MF	Saint Martin
PM	Saint Pierre and Miquelon
VC	Saint Vincent and the Grenadines
WS	Samoa
SM	San Marino
ST	Sao Tome and Principe
SA	Saudi Arabia
SN	Senegal
RS	Serbia
SC	Seychelles
SL	Sierra Leone
SG	Singapore
SX	Sint Maarten
SK	Slovakia
SI	Slovenia
SB	Solomon Islands
SO	Somalia
ZA	South Africa
GS	South Georgia and the South Sandwich Islands
SS	South Sudan
ES	Spain
LK	Sri Lanka
SD	Sudan
SR	Suriname
SJ	Svalbard and Jan Mayen
SZ	Swaziland
SE	Sweden
CH	Switzerland
SY	Syrian Arab Republic

Code	Name
TW	Taiwan, Province of China
TJ	Tajikistan
TH	Thailand
MK	The former Yugoslav Republic of Macedonia
TL	Timor-Leste
TG	Togo
TK	Tokelau
TO	Tonga
TT	Trinidad and Tobago
TN	Tunisia
TR	Turkey
TM	Turkmenistan
TC	Turks and Caicos Islands
TV	Tuvalu
UG	Uganda
UA	Ukraine
AE	United Arab Emirates
GB	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
TZ	United Republic of Tanzania
US	United States of America
UM	United States Minor Outlying Islands
UY	Uruguay
UZ	Uzbekistan
VU	Vanuatu
VE	Venezuela, Bolivarian Republic of
VN	Viet Nam
VG	Virgin Islands, British
VI	Virgin Islands, United States
WF	Wallis and Futuna Islands
EH	Western Sahara
YE	Yemen
ZM	Zambia
ZW	Zimbabwe

Annexe B: Codes et descriptions des termes (voir Notification aux Parties n° 2017/006)¹⁹

Code descriptif	Description	Explication
BAL	fanon	fanons
BOD	Corps	animaux morts, substantiellement entiers, y compris les poissons frais ou préparés, les tortues marines naturalisées, les papillons naturalisés, les reptiles dans l'alcool, les trophées de chasse entiers naturalisés, etc.
BON	os	y compris mâchoires
CAP	carapaces	carapaces entières brutes ou non travaillées des espèces de Testudines
CAR	sculpture	produits sculptés autres que l'ivoire, l'os ou la corne – par exemple corail et bois (y compris les objets d'artisanat). NB: les sculptures en ivoire doivent être indiquées comme telles (voir ci-dessous – "IVC"). En outre, pour certaines espèces, plus d'un produit peut être sculpté (p. ex. corne et os) et, si possible, la description devrait indiquer le type de produit dans le commerce (p. ex. sculpture en os "BOC" ou sculpture en corne "HOC")
CAV	caviar	œufs non fécondés, morts, traités, de toutes les espèces d' <i>Acipenseriformes</i>
CLO	tissu	si le tissu n'est pas fait entièrement de la fibre d'une espèce CITES, le poids de la fibre de cette espèce devrait, si possible, être enregistré sous "HAI"
COR	corail (brut)	corail, brut ou non travaillé et roche de corail (également roche vivante et substrat) [selon la définition de la résolution Conf.11.10 (Rev. CoP15). La roche de corail devrait être déclarée 'Scleractinia spp.' NB: le commerce devrait être enregistré par nombre de pièces seulement si les spécimens sont transportés dans de l'eau; la roche vivante (transportée dans des boîtes humides), en kg; le substrat de corail, en nombre de pièces (celles-ci étant transportées dans l'eau comme le substrat auquel des coraux non-CITES sont attachés).
EGG	œuf	œufs entiers, morts ou œufs vidés (voir aussi sous "caviar")
EGL	œuf (vivant)	œufs vivants fécondés – en général d'oiseaux ou de reptiles mais aussi de poissons ou d'invertébrés
FIN	aileron	aileron frais, surgelé ou séché et partie d'aileron
GAB	vésicule biliaire	vésicules biliaires
GAL	BILE	Bile
HOP	morceau – corne	morceaux de corne non manufacturés – y compris les déchets
HOR	corne	y compris les bois
IVC	sculpture - ivoire	sculptures en ivoire, y compris, p.ex. de plus petites pièces d'ivoire travaillées (manches de couteaux, pièces d'échecs, pièces de mah-jong, etc.). NB: les défenses entières sculptées doivent être déclarées comme défenses (voir "TUS" ci-dessus). Les bijoux d'ivoire sculpté doivent être déclarés comme 'bijoux – ivoire' (voir IJW ci-dessus)
IVP	morceau – ivoire	animaux et plantes vivants
LIV	vivant	animaux et plantes vivants

¹⁹ La liste complète des "termes" (descriptions des spécimens commercialisés) est disponible à https://trade.cites.org/cites_trade_guidelines/en-CITES_Trade_Database_Guide.pdf

Code descriptif	Description	Explication
MEA	viande	y compris la chair de poissons non entiers (voir "corps"); fraîche, non traitée ou traitée (fumée, crue, séchée, surgelée, en conserve, etc.)
MUS	musc	musc
PLA	nappe	nappes de fourrures – y compris les tapis faits de plusieurs peaux
SCA	écaille	de tortues, d'autres reptiles, de poissons, de pangolins, etc.
SHE	coquille	travaillées
SKE	squelette	squelettes substantiellement entiers
SKI	peau	peaux substantiellement entières, brutes ou tannées, y compris les paires de flancs de crocodiliens (Tinga frames), couche corporelle externe, avec ou sans écailles
SKP	morceau de peau	morceaux de peaux – y compris les déchets, bruts ou tannés
SKU	crâne	Crânes
TEE	dent	de cétacé, lion, hippopotame, crocodile, etc.
TRO	trophée	toutes les parties du trophée d'un animal si elles sont exportées ensemble: p. ex. cornes (2), crâne, cape, peau dorsale, queue et pieds (soit 10 spécimens) constituent un trophée. Mais si le crâne et les cornes, par exemple, sont les seuls spécimens exportés d'un animal, ils devraient être enregistrés ensemble comme trophée. Autrement, les articles devraient être enregistrés séparément. Un corps entier naturalisé est enregistré sous "BOD". Une peau seule est enregistrée sous "SKI". Les transactions portant sur des montages taxidermiques entiers, tête en cape et à mi-corps, et toute partie correspondante du même animal exportés ensemble avec le même permis, doivent être enregistrées '1 TRO'
TUS	défense	défenses substantiellement entières, travaillées ou non, d'éléphant, d'hippopotame, de morse, de narval, mais pas les autres dents